

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 27 novembre 1992**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 27 november 1992**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, BUDGET ADMINISTRATIF ET INTERPELLATIONS JOINTES AU BUDGET:	
Projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	278
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	278
Deuxième ajustement du Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	278
Projet de règlement ajustant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	278
Projet de règlement ajustant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	278
Budget administratif ajusté de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	278
Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	278
Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	278
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	278

	Blz.
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING, ADMINISTRATIEVE BEGROTINGEN EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:	
Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	279
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	279
Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	279
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	279
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	279
Aangepaste administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	279
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	279
Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	279
Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	279

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	278	Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	279
Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	278	Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	279
Budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	278	Administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	279
Interpellation de Mme Nagy à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «les conditions dans lesquelles a été passé le contrat d'entreprises relatif à l'exhaussement du Centre de Communication Nord destiné à l'administration régionale»	278	Interpellatie van mevrouw Nagy tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen en tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de omstandigheden waaronder het ondernemingscontract gesloten werd met betrekking tot de verhoging van het Communicatiecentrum Noord, waar de gewestelijke administratie zal gehuisvest worden»	279
Interpellation de M. Simonet à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «le dossier du financement de la surélévation du Centre de Communication Nord où devrait être rassemblée l'administration régionale»	278	Interpellatie van de heer Simonet tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen en tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «het dossier over de financiering van de verhoging van het Communicatiecentrum Noord waar de gewestelijke administratie zou samengebracht worden»	279
Interpellation de M. Hasquin à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «les lenteurs incroyables que connaît la mise en œuvre du réseau express régional bruxellois et les raisons de l'échec de la conférence interministérielle Communications-Infrastructure»	278	Interpellatie van de heer Hasquin tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de ongelooflijke traagheid bij het tot stand komen van het Brussels Gewestelijk Expresnet en de redenen waarom de interministeriële conferentie Verkeer/Infrastructuur is mislukt»	279
Interpellation de M. Béghin à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «les résultats et les conséquences financières pour la Région de Bruxelles-Capitale de la conférence interministérielle Communications-Infrastructure sur le RER»	278	Interpellatie van de heer Béghin tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de resultaten en de financiële gevolgen voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van de interministeriële conferentie van Verkeerswezen en Infrastructuur met betrekking tot het GEN»	279
Poursuite de la discussion générale conjointe. — Orateurs: Mme Nagy, MM. Simonet, Hasquin, Béghin, Mme Creyf, MM. Drouart, Parmentier, Mmes Lemesre, Huytebroeck, MM. Huygens, Michel, Moureaux	278	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — Sprekers: mevrouw Nagy, de heren Simonet, Hasquin, Béghin, mevrouw Creyf, de heren Drouart, Parmentier, mevrouwen Lemesre, Huytebroeck, de heren Huygens, Michel, Moureaux	279
ORDRE DES TRAVAUX	298	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	298

	Pages		Blz.
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
— De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur la demande de permis de bâtir pour la construction de la station d'épuration Sud à Forest	299	— Van de heer Adriaens aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de aanvraag van een bouwvergunning voor de bouw van het zuiveringsstation Zuid te Vorst	299
— De M. Hasquin à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur le manque de dragage dans la partie sud du canal et l'état exact de la situation de la navigation à cet endroit	299	— Van de heer Hasquin aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het achterwege blijven van baggerwerk in het zuidelijke gedeelte van het kanaal en de juiste toestand van het scheepsverkeer op die plaats	299
— De M. Galand à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur l'information sur les dangers du CO — spécialement à l'approche de l'hiver	300	— Van de heer Galand aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de voorlichting over de gevaren van CO — in het bijzonder met de winter voor de deur	300
— De M. de Marcken de Merken à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur les conséquences de la mise en service des deux nouvelles stations de mesure de pollution de l'air	301	— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de gevolgen van het in gebruik nemen van twee nieuwe meetstations voor de luchtverontreiniging	301

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 9 h 35.*

De vergadering wordt geopend om 9 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 novembre 1992 (*matin*).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 27 november 1992 (*ochtend*) voor geopend.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:

— INTERPELLATION DE MME NAGY A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES CONDITIONS DANS LESQUELLES A ETE PASSE LE CONTRAT D'ENTREPRISES RELATIF A L'EXHAUSSEMENT DU CENTRE DE COMMUNICATIONS NORD DESTINE A L'ADMINISTRATION REGIONALE»

— INTERPELLATION DE M. SIMONET A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE DOSSIER DU FINANCEMENT DE LA SURELEVATION DU CENTRE DE COMMUNICATIONS NORD OU DEVRAIT ETRE RASSEMBLEE L'ADMINISTRATION REGIONALE»

— INTERPELLATION DE M. HASQUIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES LENTEURS INCROYABLES QUE CONNAIT LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU EXPRESS REGIONAL BRUXELLOIS ET LES RAISONS DE L'ECHEC DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE COMMUNICATIONS-INFRASTRUCTURE»

— INTERPELLATION DE M. BEGHIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE RESULTATS ET LES CONSEQUENCES FINANCIERES POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE COMMUNICATIONS-INFRASTRUCTURE SUR LE RER»

Poursuite de la discussion générale conjointe

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET
TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELEN-
BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE
TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGA-
VENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTE-
DELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR
1992**

**TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRatieve
BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AAN-
PASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE
AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AAN-
PASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGRO-
TING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR
HET BEGROTINGSJAAR 1992**

**AANGEPASTE ADMINISTRatieve BEGROTING VAN
DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MID-
DELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFD-
STEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGS-
JAAR 1993**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET
BEGROTINGSJAAR 1993**

**ADMINISTRatieve BEGROTING VAN HET BRUS-
SELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET
BEGROTINGSJAAR 1993**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MID-
DELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE
BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE
AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1993**

**ADMINISTRatieve BEGROTING VAN DE AGGLOME-
RATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR
1993**

**AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPEL-
LATIES:**

— INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY TOT DE
HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINAN-
CIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN
EXTERNE BETREKKINGEN EN TOT DE HEER
THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WER-
KEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGE-
DANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE
OMSTANDIGHEDEN WAARONDER HET ONDER-
NEMINGSCONTRACT GESLOTEN WERD MET
BETREKKING TOT DE VERHOGING VAN HET
COMMUNICATIECENTRUM NOORD, WAAR DE
GEWESTELIJKE ADMINISTRATIE ZAL GEHUIS-
VEST WORDEN»

— INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET TOT DE
HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINAN-
CIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN
EXTERNE BETREKKINGEN EN TOT DE HEER
THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WER-
KEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGE-
DANKTE BEDRIJFSRUIMTEN BETREFFENDE
«HET DOSSIER OVER DE FINANCIERING VAN DE
VERHOGING VAN HET COMMUNICATIECENTRUM
NOORD WAAR DE GEWESTELIJKE ADMINI-
STRATIE ZOU SAMENGEBRACHT WORDEN»

— INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN TOT DE
HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE
WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN
AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREF-
FENDE «DE ONGELOOFLIJKE TRAGHEID BIJ
HET TOT STAND KOMEN VAN HET BRUSSELS
GEWESTELIJK EXPRESNET EN DE REDENEN
WAAROM DE INTERMINISTERIELE CONFEREN-
TIE VERKEER/INFRASTRUCTUUR IS MISLUKT»

— INTERPELLATIE VAN DE HEER BEGHIN TOT DE
HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE
WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN
AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREF-
FENDE «DE RESULTATEN EN DE FINANCIËLE
GEVOLGEN VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VAN DE INTERMINISTERIELE
CONFERENTIE VAN VERKEERSWEZEN EN INFRA-
STRUCTUUR M.B.T. HET GEN»

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement et des interpellations jointes.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en van verordening en van de toegevoegde interpellaties.

La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe aux budgets.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'interpellation que je souhaite dévelop-

per concerne un projet que l'on croirait sorti d'une autre époque, de celle des années 60 ou 70 où de grands projets étaient mis en chantier, dont on voit aujourd'hui les résultats. Je pense entre autres au projet monstre du quartier Nord.

Dès que l'Exécutif a fait savoir son intention de loger l'administration régionale dans un immeuble à construire au-dessus du Centre de Communications Nord, je me suis immédiatement intéressée à ce dossier qui me paraissait complètement dépassé. Pourtant, je ne m'attendais pas à le trouver aussi mal ficelé à tous égards. D'ailleurs, l'Exécutif a finalement décidé d'arrêter les travaux afin de permettre à la Sofibru de procéder à un appel d'offres.

Chaque membre de l'Exécutif a sa manière de travailler, que l'on découvre progressivement. Ainsi, M. Chabert, sympathique et toujours courtois — reconnaissons-le —, dont l'optimisme est constant, n'a jamais été un modèle de rigueur dans le traitement des dossiers. Pensons à cet égard à la célèbre PSU ou à la réorganisation de l'administration.

Depuis l'année dernière, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'interroger l'Exécutif sur le CCN. Si j'avais disposé du temps nécessaire, j'aurais pu, comme mes collègues du Conseil régional wallon l'ont fait au sujet des réponses de M. Baudson, élaborer un tableau synoptique des coûts, du nombre de mètres carrés et des diverses explications données pour justifier ce projet. Le résultat serait tout à fait surréaliste.

Le dernier élément de ce dossier serait la réponse donnée par le Ministre Thys en page 178 du rapport relatif aux budgets 1993, qui font l'objet de ce débat, où il affirme que le choix du CCN avait pour but de revitaliser le quartier Nord. J'estime que c'est une perle! En effet, Monsieur Thys, vous le savez mieux que moi, on ne revitalise pas un quartier en y implantant des bureaux. De plus, que peuvent 36 000 m² de bureaux pour revitaliser un quartier qui en compte pratiquement un million? C'est vraiment la preuve que ce projet est injustifiable. Son explication rationnelle échappe probablement aussi à ceux qui l'ont mis en place.

Pour tenter de dégager une explication et permettre au Conseil de suivre le cheminement de ce dossier, je le traiterai selon sept axes.

Tout d'abord, il fallait que les déclarations du Ministre Chabert en matière de budget tiennent la route, c'est-à-dire que soient respectées l'orthodoxie budgétaire qu'il prône ainsi que les normes édictées par le Conseil supérieur des Finances. Ces buts ne peuvent être atteints que dans le cadre d'une débudgétisation sans laquelle la dette régionale serait accrue du montant nécessaire aux investissements, environ 3 milliards. En effet, entre le début des opérations et la dernière discussion en commission, ce chiffre n'a cessé d'augmenter.

Cette opération de débudgétisation se fait via la création d'une filiale de la Société régionale d'Investissements de Bruxelles, la société anonyme Sofibru.

La première question que l'on peut se poser est de savoir quelle est la compatibilité de cette mission avec les statuts de la Société régionale d'Investissements. Cette Société — c'est un autre sujet — sort assez souvent de ses missions. Mais, dans le cas présent, c'est flagrant.

Les missions de la SRIB sont précisées à l'article 3 des statuts: la Société doit « 1°) favoriser, dans l'intérêt de l'économie régionale, compte tenu de la politique économique de la Région, la création, la réorganisation ou l'extension d'entreprises privées; 2°) promouvoir l'initiative économique publique au niveau de la Région; 3°) accomplir les missions qui lui sont confiées par une décision de l'Exécutif, en vue de contribuer

à la mise en œuvre de la politique économique et financière de la Région. »

Dans ce cadre, créer des filiales spécialisées qui sont des sociétés d'intérêt public constituées sous la forme de sociétés anonymes peut se justifier. Mais vous avez rapidement compris, à l'énoncé des diverses missions de la SRIB, que cela ne peut se faire que dans l'intérêt de l'économie de la Région, dans le cadre de l'application des règles de bonne gestion industrielle, financière et commerciale, ainsi qu'en vue d'une rentabilité normale. Ces impératifs n'ont rien à voir avec la création de la filiale Sofibru dont l'objet est « le financement sous quelque forme que ce soit d'immeubles, de biens d'équipement ou d'opérations destinées à l'usage du secteur public, sans exclure des opérations similaires destinées au secteur privé. »

Dès lors, on peut affirmer sans exagération que la Sofibru a été créée pour permettre d'atteindre deux buts: le premier concerne l'opération de débudgétisation et le second vise à contourner la législation sur les marchés publics en matière de travaux.

En créant une société commerciale de droit privé, l'Exécutif espérait sans doute pouvoir échapper aux contraintes de la loi sur les marchés publics de travaux, qui impose le recours à l'appel d'offres public pour un chantier de cette importance. Cette supposition paraît d'autant plus fondée qu'il a même prétendu, dans le litige qui l'opposait à l'entreprise EGTA devant le Conseil d'Etat, que Sofibru n'était pas soumise à l'arrêté du 1^{er} août 1990 qui traduit la directive européenne concernant les règles de concurrence en matière d'attribution de marchés publics. D'après l'Exécutif, Sofibru ne devait pas être considérée comme une personne de droit public.

Or, on connaît le sort que le Conseil d'Etat a fait à ce raisonnement. En effet, il a considéré que, compte tenu de la mission qui a été confiée à la Sofibru — l'extension du CCN — et du cadre dans lequel Sofibru a été créée, il est indubitable qu'elle exerce une mission d'intérêt général. Par ailleurs, le Conseil d'Etat signale que le financement est intégralement assumé par la Région qui assure le remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit communal.

Par conséquent, et c'est la conclusion du Conseil d'Etat, la Sofibru entre bien dans le champ d'application de l'arrêté royal du 1^{er} août 1990. Elle aurait dû organiser un appel public d'offres plutôt que de contracter un marché de gré à gré. Les raisons invoquées pour y échapper: l'urgence et les nécessités techniques liées à la construction, n'ont pas convaincu le Conseil d'Etat.

La Sofibru doit assurer le suivi quotidien des travaux, superviser les offres retenues, approuver les plans d'exécution, les fournitures, les mises en œuvre et les états d'avancement des travaux. On aurait pu croire que cette mission était confiée à la société. Eh bien non! C'est l'Exécutif qui l'assure. Il est obligé également, en raison du contrat qui le lie à la Sofibru, de contrôler le chantier.

Le 13 octobre 1992, le Conseil d'Etat a suspendu la notification de la décision du Conseil d'administration de la société Sofibru octroyant le marché de gré à gré à la société Van Rymenant sans pour autant que le contrat d'entreprise signé entre les parties soit suspendu.

La décision de l'Exécutif, prise hier, et qui vise sans doute à éviter la suspension du contrat par un tribunal civil est de demander à la Sofibru de suivre une procédure d'adjudication afin de se conformer à l'arrêt du Conseil d'Etat.

Première question, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire quelles sont les répercussions sur le coût total de l'opéra-

tion, qui découleront de votre décision de demander à la Sofibru d'arrêter le chantier et de lancer un appel public européen pour ce marché?

On en arrive, bien évidemment, à la problématique du coût.

Voyons quel est l'ordre de grandeur et comment ce projet à géométrie variable change à travers le temps. Je vous signale que le 30 juin 1992, la société Van Rymenant, qui couvre le gros-œuvre, fait une offre de 1 milliard 419 millions hors TVA, ce qui est déjà supérieur à l'estimation initiale qui évaluait les travaux de génie civil à 1 milliard 96 millions hors TVA. On s'oriente donc vraisemblablement vers un dépassement de la limite budgétaire imposée à la société anonyme Sofibru, soit 2 milliards 92 millions. Comment le Ministre explique-t-il ce premier écart important de près d'un demi-milliard, lequel n'a cependant pas empêché le conseil d'administration de la Sofibru de recommander à la cellule permanente du CCN créée pour suivre le chantier CCN, d'accepter l'offre de Van Rymenant le lendemain de sa réception, soit le 1^{er} juillet 1992.

Dès le 6 juillet, l'entrepreneur était averti de l'approbation par l'Exécutif.

Si l'enveloppe budgétaire est totalement utilisée, le mètre carré de bureau construit dépassera 85 000 francs — hors le prix du terrain — atteignant ainsi un niveau nettement au-dessus de la moyenne. Le Ministre peut-il justifier ce surcoût important de l'opération? Je rappelle qu'en son temps, l'Exécutif justifiait cette dernière en disant que la Région allait faire une affaire puisque l'on construisait sans devoir acheter le terrain et sans devoir prévoir des fondations, ces dernières étant déjà creusées. On sait ce qu'il est advenu de ces belles déclarations.

Un appel d'offres n'aurait-il pas permis de réduire les coûts? Les activités dans le domaine de la construction étant à la baisse, n'aurait-on pu faire jouer la concurrence afin de relancer l'économie de la Région? Le Ministre s'est justifié en disant que l'étude de faisabilité, réalisée dès 1990 par le bureau Arcane, avait permis la réduction du coût de l'exhaussement du CCN. Quand on examine de près cette étude de faisabilité, on voit jusqu'à quel point les décisions de l'Exécutif se fondent sur des données incomplètes, et ce non pas dans le chef du bureau d'étude, ce dernier ayant signalé que: «La réalisation de trois niveaux supplémentaires ne pose pas de problèmes statiques majeurs alors que le rehaussement de quatre niveaux implique une série d'interventions de consolidation et de renforcement dont il est difficile aujourd'hui de mesurer l'ampleur et le coût.»

Cette conclusion, pourtant claire, n'a pas empêché l'Exécutif de choisir la solution la plus coûteuse — la construction de quatre niveaux au lieu des trois initialement prévus — sans procéder à une étude de faisabilité complémentaire.

Pourquoi s'est-on arrêté à quatre étages alors que la superficie disponible ne sera même pas suffisante pour abriter l'ensemble des fonctionnaires de l'administration régionale et que, par conséquent, le but de l'opération — à savoir centraliser l'administration et réaliser des économies de fonctionnement — ne sera pas atteint? On feint d'ignorer que créer des unités administratives de plus de mille fonctionnaires constitue un frein à la convivialité, rend impersonnels les rapports de la population avec l'administration et renforce l'aspect purement bureaucratique, qui est déjà l'apanage de cette dernière.

En fait, les explications de l'Exécutif qui croit réaliser une affaire en concentrant tout au-dessus du CCN, ne sont pas en conformité avec la réalité.

J'en viens aux remarques de la Cour des comptes.

La Cour des comptes a formulé un certain nombre de remarques à propos de l'opération montée par l'Exécutif et, notamment, en ce qui concerne l'absence d'autorisation du Conseil régional pour un emprunt de 3 milliards, certes contracté par la société anonyme Sofibru, mais remboursé sur vingt ans par la Région. Cette technique, qui permet de débudgétiser l'emprunt, n'a pas reçu l'aval de la Cour des comptes, cette dernière estimant que le Conseil régional aurait dû être informé et procéder à un vote pour cette autorisation d'emprunt.

M. le Président. — Je vous prie de conclure, Madame Nagy.

Mme Nagy. — Je termine, Monsieur le Président.

Les remarques de la Cour des comptes portent également sur le prix. En effet, l'Exécutif avait assuré que les annuités de remboursement de l'emprunt seraient du même ordre de grandeur que les loyers actuellement payés par la Région. Certes, acheter et louer sont deux opérations bien différentes. Toutefois on passe d'un loyer de 75 millions à un remboursement d'emprunt de 270 millions non indexé. La Cour des comptes souligne à juste titre que cette importante différence de prix n'est pas justifiée par l'Exécutif qui prétend même faire ainsi des économies. Le Ministre n'a jamais fourni d'explications très claires à la suite de cette remarque de la Cour des comptes.

J'en arrive maintenant au permis de bâtir introduit le 27 juin 1991 par le Ministère de la Région de Bruxelles-capitale. Ce permis porte sur le rehaussement et l'aménagement de trois étages. Or, on constate que le projet dont nous parlons porte sur quatre étages. Comment en est-on arrivé là? Quels sont les termes exacts du permis de bâtir? Quelle est la raison de ce changement?

En outre, Monsieur le Ministre, vous avancez des chiffres tout à fait étonnants puisque vous avez parlé en commission d'une surface en sous-sol de 16 500 mètres carrés où seraient aménagés 160 emplacements de parkings. Quelle sera la destination des 11 700 mètres carrés qui resteront ainsi disponibles? Je souhaite une réponse très précise sur ce point, le permis de bâtir portant, lui, sur plus de 400 places de parking.

Je terminerai par quelques questions subsidiaires. Ainsi, j'aimerais savoir quel est le statut actuel du CCN. A qui appartient l'immeuble?

Que signifie, dans le contrat passé entre la Région et la Sofibru, le deuxième paragraphe de l'article 2: «La Région fera son affaire du statut réel de l'immeuble et garantit Sofibru contre tout recours éventuel de tiers qui invoquerait un quelconque droit réel d'une façon directe ou indirecte sur les ouvrages à effectuer»?

Signalons au passage, que le texte du contrat entre la Sofibru et la Région promis par le Ministre en commission ne se trouve pas dans les annexes du rapport qui nous a été présenté.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il se trouvait dans votre courrier ce matin.

Mme Nagy. — Je me réjouis d'apprendre que le Ministre tient ses promesses! Entre-temps, j'avais pu prendre connaissance de ce texte afin de préparer mon interpellation.

En conclusion, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je demande à l'Exécutif de faire une évaluation sérieuse de l'opération, d'estimer les coûts consentis et ceux qui découleraient d'une décision d'abandonner ce projet.

J'ai la certitude que la Région y gagnerait par rapport à sa poursuite.

En effet, qui peut croire réellement que le CCN construit en 1974, peut effectivement devenir un bâtiment attrayant presque vingt ans plus tard, par la grâce du même Ministre, du même architecte et du même entrepreneur? En tout cas, le groupe Ecolo ne le croit pas. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, tout en m'efforçant de ne pas aborder une seconde fois tous les points évoqués par Mme Nagy, je désire revenir sur le dossier du Centre de communications Nord, au sujet duquel j'avais déjà voulu interroger l'Exécutif lors de notre précédente séance.

C'est en effet un beau dossier puisque, après avoir vu l'Exécutif sermonné par la Cour des comptes, puis par le Conseil d'Etat, nous assistons aujourd'hui, de la part de l'Exécutif régional, à une véritable reculade qui, nous en parlerons dans un instant, ne sera pas, loin s'en faut, indolore sur le plan budgétaire pour la Région.

A en croire tout d'abord la Cour des comptes, l'orthodoxie financière n'est pas la vertu cardinale qui a inspiré les Ministres dans ce dossier. Comme l'a rappelé Mme Nagy, l'Exécutif s'est déchargé sur la Sofibru, dans le cadre d'une mission déléguée, du financement et de la construction de ces nouveaux étages du CCN, appelés à abriter l'administration régionale. Il était toutefois entendu que la charge du financement de cet investissement serait *in fine* assumée par la Région.

La première question soulevée par la Cour des comptes, que Mme Nagy vous a posée à son tour, est la suivante: pourquoi notre Conseil n'a-t-il pas été consulté par l'Exécutif, au mépris de ce que nous considérons être les droits de contrôle parlementaire les plus élémentaires pour autoriser un engagement de près de trois milliards de francs, assimilable, selon la Cour des comptes, à un emprunt, et dont la Région assumerait la charge pendant une durée estimée à vingt ans? En effet, quel motif peut justifier que l'approbation de notre assemblée n'ait pas été sollicitée?

Par ailleurs, cet engagement régional important implique que seul un montant de 31,5 millions reste disponible pour les ordonnancements régionaux relatifs aux bâtiments autres que le CCN. Selon les chiffres publiés par la presse à la mi-octobre et qui n'ont pas été démentis depuis lors, il semble qu'à la date du 12 octobre, 130 millions avaient déjà été déboursés pour ces autres bâtiments. Si c'est exact, il s'agit d'un bel exemple de rigueur budgétaire et de construction d'un bâtiment à moindre coût, puisque cela engendre d'ores et déjà un dépassement financier de près de 100 millions par rapport aux ordonnancements autorisés.

J'en arrive à présent à la saga du recours au Conseil d'Etat et à ses conséquences toutes fraîches. A la requête d'un entrepreneur qui s'estimait évincé injustement, le Conseil d'Etat a estimé, en référé, qu'il y avait eu dans ce dossier infraction à la loi sur la passation des marchés publics. Dès lors que la Sofibru agissait dans le cadre d'une mission déléguée par

les pouvoirs publics, elle était tenue au respect de la loi sur la passation des marchés publics. La Sofibru aurait donc dû, à tout le moins, recourir à la procédure d'appel d'offres et c'est ce qui a amené, dans un premier temps, le Conseil d'Etat à suspendre le contrat qui avait été conclu de gré à gré entre la Sofibru et les entreprises Van Rymenant.

Jusqu'il y a quelques jours, le cabinet du Ministre régional de la Fonction publique estimait que cette décision du Conseil d'Etat n'aurait aucune conséquence sur le chantier qui devrait se poursuivre. Le motif invoqué par le cabinet de M. Chabert pour la poursuite des travaux, ainsi que par le président de la SRIB dans ses déclarations à la presse, était qu'un arrêt du chantier impliquerait la résiliation du contrat passé entre la Sofibru et les Entreprises Van Rymenant et l'obligation corrélatrice, selon les termes du président de la SRIB «de dédramatiser le grassement Van Rymenant». C'est impensable, ajoutait M. Vilain.

Or, qu'avons nous appris hier? On va casser le contrat Sofibru-Van Rymenant, on va repartir à zéro et recourir à l'appel d'offres européen pour ce marché contesté.

Vous comprendrez aisément, Messieurs les Ministres, que notre Conseil pourrait légitimement avoir l'impression que l'on s'est un peu moqué de lui depuis le début du traitement de ce dossier et vous voudrez donc bien vous expliquer lundi sur quelques points précis.

On a tout d'abord justifié le recours à la Sofibru et à la mission déléguée par la nécessité de conclure un marché de gré à gré avec l'entrepreneur constructeur initial du Centre de communications Nord. La structure architecturale qui a finalement été retenue par le bureau d'architectes VFV n'impliquait pourtant nullement une telle solution du gré à gré avec l'entrepreneur initial sur le plan des responsabilités assumées par l'entrepreneur.

Même si à l'époque, on s'était quelque peu renvoyé la patate chaude, il est clair aujourd'hui que c'est bel et bien l'Exécutif qui a voulu et imposé le gré à gré à la Sofibru, la délégation à cette société n'ayant été décidée que pour des raisons budgétaires, plus exactement pour des motifs de débudgétisation. Il y aurait même, selon les responsables de la Sofibru, accord écrit de la Région sur le mode de passation du marché.

Aujourd'hui, Messieurs les Ministres, vous changez votre fusil d'épaule. Et, dans le droit fil des constatations faites par le Conseil d'Etat lui-même, vous estimez vous aussi que le marché de gré à gré était, semble-t-il, illégal et vous décidez donc de recourir à l'appel d'offres. Est-ce à dire que les motifs invoqués par les Ministres lors de la conclusion du contrat Sofibru/Van Rymenant sont aujourd'hui devenus obsolètes? Nous avons d'ailleurs connu un autre mauvais exemple de l'usage des missions déléguées dans le dossier Asar. Le dossier Sofibru soulève une nouvelle question quant à l'usage que peut parfois faire l'Exécutif des missions déléguées.

Bien plus, Messieurs les Ministres, après le camouflet que vous a infligé le Conseil d'Etat en ce qui concerne le dossier du CCN, ne craignez-vous pas que pareille mésaventure se reproduise dans le cadre du marché de gré à gré consenti par la SDRB pour le réaménagement du site de l'ancien hôpital militaire d'Ixelles, contrat d'un montant de 10 milliards? Je m'adresse à M. Thys qui note fébrilement cette question. Monsieur le Ministre, je vous rappelle que, lorsque M. Cools vous avait interrogé à l'époque sur la question du dossier du CNN, vous aviez répondu n'avoir aucune crainte quant à la régularité du gré à gré — je vous cite: «le contrat n'est, par conséquent, pas la passation d'un marché mais constitue bel et bien une mission déléguée à un organisme public». Vous considérez

que le gré à gré ne poserait aucun problème sur le plan des recours juridiques éventuels.

Ensuite, vous n'avez pas été en mesure — pas plus d'ailleurs que la Sofibru ou la SRIB —, de justifier — Mme Nagy y a fait allusion — le coût astronomique au mètre carré du rehaussement qui était projeté par Van Rymenant. L'entrepreneur évincé a parlé d'un montant de 75 000 F/m². Mme Nagy vient, elle, de citer un montant de 85 000 F/m² et l'architecte du projet lui-même, M. Von Vitorelli du bureau VFV, ne démentait pas le chiffre de 80 000 F/m². Je sais que, dans la réponse chiffrée que vous nous donnerez lundi, vous inclurez l'aménagement des sous-sols. Cependant, même en tenant compte de ce poste, on en arrive toujours à un montant avoisinant les 70 000 F/m². Disons-le tout net, Messieurs les Ministres, ces chiffres sont «hymalayens», colossaux et donnent véritablement le vertige!

Mme Nagy a déclaré que 83 000 F/m², c'était le prix d'un immeuble de luxe, capitonné — ce ne sont pas ses termes exacts, mais c'était bien l'idée — à la moquette luxueuse, avec conditionnement d'air, dans le style de l'immeuble de Tractebel; je pense qu'elle était bien loin de la vérité. En effet, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, un coût de 80 000 F/m² représente le sommet de ce qui peut se faire dans le luxe, dans Bruxelles et dans sa grande périphérie. En d'autres termes, pour ceux qui connaissent l'immeuble, 80 000 F/m², c'est le bâtiment Swift à La Hulpe. Et croyez-moi, c'est particulièrement luxueux. C'est tout juste si les murs ne sont pas plaqué or!

L'appel d'offres aurait, me semble-t-il permis d'obtenir un prix plus avantageux. Ce prix-ci est, en effet, plus confortable pour la construction d'immeubles de bureaux. D'autant plus que les travaux de rehaussement du CCN devaient s'effectuer directement avec Van Rymenant, via la Sofibru, sans intervention d'un promoteur et sans aucun coût d'acquisition du terrain. Van Rymenant était donc particulièrement bien payé pour ce chantier.

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Et en conclusion de mon interpellation, Monsieur le Président, je tiens à souligner la question importante qui se pose pour les finances régionales du fait de la rupture du contrat Sofibru/Van Rymenant.

Alors que le cabinet du Ministre de la Fonction publique et le président de la SRIB se refusaient à envisager la rupture unilatérale de ce contrat pour le motif que le dédit à payer à Van Rymenant serait colossal, aujourd'hui il va bien falloir le payer.

Vous disposez de trois jours pour répondre à l'ensemble des interpellations et des interventions qui ont été faites dans le cadre du débat budgétaire.

J'espère qu'à cette occasion vous pourrez nous donner une évaluation aussi précise que possible de l'indemnité qui devra être payée à l'entrepreneur. Nul doute, comme le craignait M. Vilain, que ce montant sera «gras» puisque pour indemniser les entreprises Van Rymenant de la totalité du préjudice subi, il faudra prendre en compte le manque à gagner de l'entrepreneur et surtout le dédommagement éventuel des recours que les fournisseurs et sous-traitants de l'entreprise principale vont inévitablement exercer à son encontre.

En conclusion, indépendamment des autres questions que j'ai évoquées dans cette brève interpellation, je vous demanderai, si possible pour lundi, de nous donner une idée précise du montant que la Région devra assumer à l'égard des entreprises Van Rymenant. (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai remarqué que, en dehors de cette enceinte, vous étiez extrêmement disert en ce qui concerne le RER. J'ose espérer qu'à l'occasion de la discussion budgétaire, vous aurez l'amabilité de nous entretenir plus en détail et de façon approfondie de cette question.

Je crois qu'il importe de faire un bref historique du dossier RER à partir des déclarations publiques de l'Exécutif.

Lors de la première conférence interministérielle Communication-Infrastructure de la Belgique fédérale, qui vient de se réunir le 17 novembre dernier, le Ministre national des Communications et ses Collègues, les Ministres régionaux dont vous faites partie, ont unanimement reconnu qu'un réseau express régional était devenu indispensable pour désengorger la capitale au bord de l'asphyxie et ont déclaré que le «principe» d'un tel réseau était désormais acquis.

Le RER a déjà fait couler beaucoup d'encre et nombreux sont ceux qui se sont exprimés sur le sujet. Les prises de position et les arguments en faveur du RER se sont multipliés et pourtant les choses n'ont guère évolué. Ainsi, pratiquement depuis le début de notre mandat ministériel, Monsieur le Ministre, vous n'avez cessé de réclamer un réseau express régional bruxellois, d'en vanter les qualités, de faire des prévisions sur sa réalisation, mais, en fait, on n'est guère avancé.

Le 6 juin 1991, un protocole fut signé par vous-même et par M. Picqué pour la Région de Bruxelles-Capitale, et par M. Dehaene pour l'Etat central, afin de prévoir la mise en œuvre d'un système expérimental de type RER, dès le début de 1992, pour une période de plus d'un an, sur la ligne 26 entre Hal, Bruxelles et Vilvorde. Le protocole envisageait également la création d'une «task-force» exploratoire, qui réunissait les intervenants politiques et les sociétés de transport et qui était chargée de tirer les leçons de cette expérience, et de soumettre par la suite un plan d'ensemble. Le 19 juillet 1991, une décision du Gouvernement central confirma le protocole et définit les grands axes du futur RER bruxellois. La «task-force» proposa d'élargir l'expérience dès la mi-1992 à deux autres lignes: l'une vers le sud en direction de Nivelles, d'Ottingnes et de Louvain-la-Neuve et l'autre vers le nord en direction de Termonde et d'Alorst.

La SNCB, qui en réalité n'avait pas prévu le RER dans son plan décennal d'investissement, refusa l'expérience, invoquant des raisons techniques relatives à la sécurité. L'expérience de la ligne 26 fut reportée au mois de juin 1993, accusant ainsi un retard d'un an par rapport à l'échéance qui avait été fixée.

Une autre réunion eut lieu le 5 juin 1992, à votre initiative d'ailleurs, visant à envisager l'instauration du futur réseau express régional. Il s'agit de la «Table ronde» organisée autour du «RER à toute vitesse». Votre cabinet a, avec beaucoup d'habileté, fait mousser le dossier mais, lorsque fut soulevée l'épineuse question des modalités, à savoir le financement et le calendrier des travaux, il est resté muet.

Certes, l'attitude peu enthousiaste de la Région flamande et le fait que la SNCB n'ait pas tenu ses engagements dans les délais qui lui étaient impartis par le contrat de gestion, n'ont guère favorisé le développement du projet. Mais il existe un autre point qui ne facilite pas l'instauration du RER à Bruxelles car — et là votre responsabilité directe est engagée — il rencontre un refus catégorique de votre part, c'est la liaison de type RER entre les gares Schuman et Josaphat, rejoignant l'actuel passage de la ligne 26. Comme justification à cette opposition, la réponse de votre cabinet fut d'abord embarrassé.

sée, arguant que l'Exécutif a toujours été contre les chantiers pour des raisons urbanistiques, que d'un point de vue politique, il valait mieux en premier lieu valoriser ce qui existe avant d'envisager autre chose, que les questions techniques posées par la Région à la SNCB sont restées sans réponse, que la SNCB devait prouver l'utilité de ce projet. Ce dernier argument est d'ailleurs devenu celui que vous donnez invariablement pour expliquer votre opposition à ce projet.

L'utilité d'une liaison entre les gares Schuman et Josaphat est cependant toute démontrée quand on sait que vous souhaitez que la Communauté européenne s'installe le long de la ligne 26, que cette liaison pourrait assurer une desserte de qualité à tout un quartier très international qui est d'ailleurs mal desservi actuellement, qu'elle permettrait de nouvelles liaisons ferroviaires entre la plupart des villes du pays sans plus devoir passer par la jonction Nord-Midi qui est saturée. De plus, le coût n'en serait pas excessif, on parle de 3,5 milliards, à condition de profiter des travaux du Berlaymont. Il s'agit de saisir cette opportunité avant qu'il ne soit trop tard.

Où en sommes-nous réellement dans le dossier RER si on fait abstraction des déclarations lénifiantes? Si j'ai bien entendu, l'Exécutif pas plus tard qu'hier, s'est encore réjoui à l'unisson. De quoi concrètement? Il semblerait que la conférence interministérielle n'ait accouché que d'une «décision de principe», car nous n'avons aucun élément concret. Vous avez même déclaré qu'il était prématuré de parler de coûts et de choix techniques à ce stade du dossier. Je crois entendre les propos que vous avez tenus il y a plus d'un an.

Combien coûtera le RER? Quelle sera la clef de répartition entre les Régions et l'Etat pour le financement? Quand un véritable RER, digne de ce nom, sera-t-il enfin effectif? Qu'en est-il de la volonté de développer les liaisons avec le Brabant wallon? Tant de questions auxquelles il conviendrait de répondre, chiffres à l'appui, pour enfin faire véritablement avancer le projet d'instauration du RER et nous convaincre aussi réellement de votre volonté que ce dossier avance. Par ailleurs, la population de la Région est aussi en droit d'espérer des retombées pratiques des décisions prises dans le cadre de ce dossier.

Il est difficile de comprendre les raisons de l'échec de la conférence interministérielle, car — on va sans doute nous le répéter lundi — tous les partenaires, que ce soit l'Etat, les Régions, la SNCB ou les sociétés de transports en commun reconnaissent unanimement l'utilité d'un RER à Bruxelles.

Pourtant, on peut craindre un nouvel «encommissionnement» du dossier car la CICI a créé un nouveau groupe de travail, qui ne devra rendre ses conclusions qu'à la mi-juin de l'année prochaine.

Nous avons l'impression que l'on s'engage furieusement dans un processus que nous avons déjà connu en 1991, caractérisé par les échecs et les lenteurs que je viens de dénoncer.

Bref, nous ne pouvons échapper au sentiment que le dossier continue à s'enliser, en dépit des déclarations «matamoresques» qui sont parfois les vôtres, Monsieur le Ministre. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin om zijn interpellatie toegevoegd aan de bespreking van de begrotingen te houden.

De heer Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Dames en Heren, vermits mijn interpellatie over hetzelfde onderwerp handelt als deze van de heer Hasquin, zal

ik het kort houden. Mijn uiteenzetting zal echter een iets positievere toon hebben.

De recente bijeenkomst van de Interministeriële Conferentie van Verkeerswezen en infrastructuur heeft ertoe geleid dat de Gewesten, samen met de nationale overheid, eindelijk overleg plegen over het expressnet. De betrokken partners zullen proberen via permanente concertatie hun krachten te bundelen en de diverse vervoerplannen beter op elkaar af te stemmen.

Verder richt de Interministeriële Conferentie een werkgroep op die tegen juni een ontwerp-overeenkomst tot samenwerking moet voorbereiden tussen de vier openbare vervoersmaatschappijen van het land. De Nationale Investeringsmaatschappij richt een studiegroep op, bestaande uit dezelfde vier maatschappijen, die het GEN-project zal uitwerken en de financiering ervan zal onderzoeken.

Het doel van mijn interpellatie is niet het GEN in twijfel te trekken. Ik ben bijzonder tevreden dat er tussen de Gewesten en de nationale Staat een consensus bestaat omtrent het principe zelf van een expressnet. Wel stel ik mij de vraag wie dit project zal financieren en welke de financiële gevolgen zijn voor het Brusselse Gewest. Welke houding zal het Gewest aannemen bij de onderhandelingen over de financiering van het GEN? In mei 1991 werd met de NMBS overeengekomen de mogelijkheden inzake stads- en voorstadsverkeer op de lijn 26 uit te testen. Zal dit experiment in 1993 van start gaan en wat zal het Gewest doen indien de spoorwegmaatschappij de uit het beheerscontract voortvloeiende verplichtingen niet nakomt?

Er is echter meer. Zowel in de pers als door Minister Coëme wordt er vanuit gegaan dat de realisatie van het GEN onder de tunnel Kortenberg een kwestie van enkele dagen is. *La Libre Belgique* van vrijdag 13 november verwacht de openstelling zelfs op 1 november 1997. De kost van dit project belooft zes miljard. Wie zal die betalen? De NMBS wil en kan de kost van het GEN niet alleen financieren. Een participatie van de Gewesten is dan het logisch gevolg. Zullen het Vlaamse en het Waalse Gewest dit aanvaarden? Of zullen zij de modernisering van andere spoorlijnen uitstellen ten voordele van het Brussels Gewest? En zullen zij lijdzaam toezien hoe de NMBS onrendabele lijnen in Vlaanderen en Wallonië afschaft en nieuwe infrastructuurwerken bouwt ten voordele van Brussel? Hoe en met welke middelen het GEN gestalte moet krijgen is dus onduidelijk.

De NMBS krijgt in dit dossier een sleutelpositie toebedeeld en de concrete realisatie van het GEN zal afhangen van de wil van deze maatschappij om dit project te realiseren, en van de beschikbare middelen. Zal de aandacht van de NMBS niet eerst uitgaan naar de realisatie van de SST en zijn aanhorigheden, eerder dan naar een expressnet dat bijkomende investeringen vergt en waarvan de rendabiliteit nog niet gekend is? De NMBS kent nu al exploitatieverliezen en moet onrendabele lijnen afschaffen. Kortom, we staan nog niet ver, zeker wat de financiering betreft. Het wordt dan ook tijd dat het Brussels Gewest, samen met de nationale overheid en de andere Gewesten, de politieke discussie opent over de financiering van het GEN, aangezien in de bestaande begroting de middelen hiervoor niet beschikbaar zijn. Nieuwe financieringsbronnen moeten voor dit probleem een oplossing bieden. Welke genieten de voorkeur van de Minister? En hoe en wanneer zal het overleg met de andere partners plaatsvinden? Tenslotte hangt de realisatie van het net af van de federale loyaliteit tussen de Gewesten en is een akkoord over het principe een goede zaak indien er ook concrete initiatieven worden genomen en het duidelijk is wie wat zal financieren.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Creyf.

Mevrouw Creyf. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, sta mij toe enkele opmerkingen te maken naar aanleiding van de bespreking van de begrotingsvoorstellen 1993, meer bepaald betreffende afdeling 16 — ruimtelijke ordening — programma 04, met als rubriek stadsvernieuingsbeleid en verwerving, alsmede aanleg van industrieterreinen van de GOMB.

Uit de ons voorgelegde stukken blijkt dat voor de aanleg van nieuwe industrieterreinen een bedrag van 200 miljoen werd ingeschreven, wat een vermindering betekent met 100 miljoen in vergelijking met de begroting 1992.

Ik vraag mij af of deze vermindering wel aangewezen is vanuit een vooruitziend socio-economisch beleid voor ons Gewest en of dit voor de GOMB geen ernstige rem betekent voor de uitvoering van haar activiteiten inzake economische expansie.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft de jongste tien jaar tienduizenden arbeidsplaatsen in de secundaire sector verloren. De belangrijkste factor voor deze evolutie ligt in het feit dat verschillende Brusselse bedrijven met uitbreidingsmogelijkheden, of noodzakelijke aanpassingswerken opgelegd door nieuwe normenstelsels, deze niet konden realiseren binnen het stedelijk weefsel waar zij oorspronkelijk werden ingepland. Deze bedrijven, maar ook mogelijk nieuwe investeerders, besloten daarenboven hun nieuwe inplanting buiten het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te realiseren, vooral omdat de aankooprijzen voor industriële gronden in de andere Gewesten, met prijzen van circa 600 à 700 Belgische frank/m², het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in een nadelige concurrentiële positie plaatsen.

Om Brusselse bedrijven en nieuwe investeerders aan te trekken, heeft de GOMB een onthaalinfrastructuur van industriezones, wetenschappelijke parken en industriegebouwen uitgebouwd.

Enkele dagen geleden werd deze infrastructuur uitgebreid met 17 ha, zijnde de Kemira-Marly site. Het mag worden gezegd dat het Gewest voor de aankoop, afbraak en heraanleg van de site ongeveer 400 miljoen heeft betaald. Dit brengt de gehele infrastructuur voor economische activiteiten, door de GOMB beheerd, op een totaal van ongeveer 145 ha.

De opdracht en de verwervingsmogelijkheden van de GOMB blijven ter zake essentieel voor de toekomst van de economische ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Derhalve is het noodzakelijk dat de GOMB blijvend in staat wordt gesteld een grondreserve voor industriële activiteiten aan te leggen. Deze noodzaak wordt nog versterkt, gelet op een aantal grootschalige urbanisatieprojecten als de heraanleg van de omgeving van het zuidstation, de ontwikkeling van de kanaalzone, de verdere ontwikkeling van economische sectoren als voeding, gezondheidszorg, precisie-industrie en communicatie.

Voor deze sectoren moet een antwoord voor herlocalisatie of inplanting van bedrijven worden gevonden.

Hierbij zij opgemerkt dat ook voor de GOMB de financiële voorwaarden voor verwerving en inrichting van industriezones de jongste jaren in zeer gevoelige mate zijn gestegen.

Een vermindering van de begrotingskredieten met 100 miljoen kan daarenboven als gevolg hebben dat, over enkele jaren, door een gebrek aan voldoende onthaalinstructuren opnieuw een aantal bedrijven het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zullen verlaten.

Bovendien laten onder meer de herlocalisering van de petroleumdistributiesector in sites buiten het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de mogelijke verkoop van gronden in eigendom van nationale en Brusselse instellingen vermoeden dat door de GOMB interessante stedelijke industriegronden kunnen worden aangekocht.

Gelet op het voorgaande is het dan ook noodzakelijk meer rekening te houden met de programma's van de GOMB in deze materies. Ik neem aan dat in het ontwerp van begroting 1993 dit niet meer mogelijk is.

Derhalve pleit ik er nu reeds voor dat bij de eerste begrotingsaanpassing in 1993, deze begrotingsrubriek opnieuw wordt bekeken.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, j'interviendrai dans le cadre de l'amendement déposé par mon groupe et qui concerne plus spécifiquement les divisions 14 et 22 de ce budget, le programme n° 3 de la division 14 étant consacré aux communes, la division 22 concernant, quant à elle, les relations extérieures de l'Exécutif.

Avant d'aborder la problématique de la division 14, je rappellerai l'historique et les objectifs de ces programmes établis à destination des communes. Soulignons au préalable qu'ils sont constitués des matières auxquelles l'opinion publique est sensible: propreté publique, sécurité, cohabitation et intégration des communautés locales. Dans un premier temps, des fonds ont été ouverts avec comme objectif principal d'aider les communes bruxelloises — dont la situation budgétaire difficile est bien connue — dans le cadre de ces programmes dont les compétences sont communales. C'est le cas de la propreté publique, par exemple.

Le second objectif de ces programmes visait à apporter une réponse à certaines situations de crise. Je pense notamment aux décisions prises en mai 1991 par l'Exécutif à la suite des événements survenus à Forest et à Saint-Gilles. Les corps de police ont ainsi été complétés par un certain nombre d'auxiliaires. A cet égard, il est permis de s'interroger quant à l'opportunité de prendre, face à une situation de crise, sans délai de réflexion des décisions dont l'application sur le terrain n'est pas nécessairement une réussite.

Ayant rappelé les objectifs de l'Exécutif, je formulerai une remarque importante avant d'aborder les critiques et de suggérer quelques propositions en cette matière. Mes propos ne tendent pas à dire que rien ne doit être fait. Tous ici conviendront de l'existence de très graves carences en matière de propreté publique, de sécurité, d'intégration et de cohabitation dans notre ville.

Ceci étant dit, j'en viens à présent aux critiques que je souhaite formuler à propos de ces programmes spécifiques en faveur des communes. La première d'entre elles porte sur le fait que la seule aide financière apportée aux communes ne constitue pas une solution en soi. En effet, très souvent, le problème — qu'il relève du domaine de la propreté publique ou de celui de la sécurité — est profond et structurel. Il tient également à l'application de politiques par les communes. J'en citerai deux exemples. Le premier est celui de l'engagement des auxiliaires de police que je viens d'évoquer. A cette occasion, le Ministre-Président a financé l'engagement d'un certain nombre d'auxiliaires de police dont il attendait une parfaite connaissance de la problématique des personnes d'origine étrangère. Résultat: certaines communes, qui avaient bien compris cet objectif, ont engagé, pour l'exercice de cette fonc-

tion, une personne dont l'activité principale consistait à faire la cuisine!

Le deuxième exemple est relatif à la propreté publique. Depuis plusieurs années, la Région verse des centaines de millions de francs aux communes afin de leur permettre d'améliorer la propreté publique. La Région possède par ailleurs également des compétences en matière de propreté publique. Il est, dès lors, regrettable que les résultats de ces politiques passent inaperçus dans certains quartiers. Si les touristes de la Grand-Place peuvent constater certains progrès, pourtant dans d'autres quartiers de notre ville, la situation ne s'améliore pas. Ces quartiers, vous les connaissez: ce sont des quartiers déstructurés qui ont pour caractéristique de concentrer des populations jeunes, proportionnellement plus importantes que dans le reste de la ville. Le plus souvent, ces jeunes, par manque d'espaces de jeux, jouent dans ces lieux publics sur ces dépôts d'immondices.

En juin 1991, j'ai interrogé le Secrétaire d'Etat en attirant son attention sur cette problématique et en mettant en exergue deux dépôts clandestins situés dans le quartier de la Rosée aux abords de la Place Lemmens. Aujourd'hui, ces dépôts récurrents et structurels ne sont plus deux, mais six. Je donnerai des précisions au Secrétaire d'Etat quant à ces lieux afin qu'il puisse, comme il l'annonce dans sa réponse, développer le service d'enlèvement spécial et de lutte contre les dépôts clandestins. En effet, toute une série de mesures ont été prises, mais dans certains quartiers, on ne constate aucune amélioration. donc, une aide financière ne constitue pas une solution en soi.

En deuxième lieu, je voudrais critiquer la disproportion entre les fonds attribués aux différents programmes.

Le budget de la propreté publique, qui s'élevait à 250 millions en 1992, est porté à 275 millions en 1993, à la suite d'une indexation que l'on peut comprendre.

J'en viens à présent aux contrats de sécurité dont il faudra que nous discutons prochainement au sein de ce Conseil. En effet, le débat mérite d'être posé dans ce domaine. Je n'aborde pas le fond de cette problématique aujourd'hui, dans la mesure où la Commission des Affaires intérieures n'a pu étudier les contrats de sécurité de huit communes bruxelloises que mardi dernier, à notre demande d'ailleurs. Nous reviendrons sur la question dans un proche avenir, mais nous tenons cependant à attirer votre attention sur l'importance des sommes libérées par la Région. En effet, plus de 200 millions sont pris en charge par le budget régional, et cela tout à fait indépendamment d'une série d'autres mesures déjà prises, notamment l'école régionale de police, les primes pour missions spéciales, les équipements supplémentaires, la surveillance du métro, le dispatching central.

La sécurité est un problème important et complexe qui dépasse d'ailleurs les seules compétences de notre Région. Dans ce cadre, je voudrais souligner qu'une certaine prise de conscience se développe et qu'un certain nombre d'actions positives se déroulent dans notre ville. Je citerai pour exemple le dernier festival des jeunes urbains contre la violence organisé par des associations de terrain qui ont voulu montrer que la violence — souvent cause d'insécurité — est bannie par un certain nombre de personnes, en particulier des jeunes, souvent issus de l'immigration. Donc, en ce qui concerne les contrats de sécurité, des sommes importantes sont en jeu.

J'en viens à présent aux fonds à la cohabitation et à l'intégration des différentes communautés locales. On pourrait supposer, dans une saine logique, que les sommes investies à ce niveau étant déjà inférieures aux autres, elles subiraient une indexation. Or, ces fonds, qui s'élevaient à 166,2 millions en

1992 seront réduits à 150 millions en 1993. De plus, une partie ne sera plus destinée directement aux communes, mais alimentera le fonds d'impulsion à la politique des immigrés, le FIPI, qui, au départ, était essentiellement financé par le niveau national et, plus particulièrement, la Loterie nationale.

Si vous le permettez, je voudrais revenir un instant sur ces fonds, Monsieur le Ministre-Président. Vous vous souvenez certainement que le 8 mai 1992, j'étais monté à cette même tribune pour faire un certain nombre de commentaires qui, à l'époque, vous avaient blessés. J'avais essentiellement émis trois critiques. J'avais d'abord parlé de l'insuffisance et de la dispersion des moyens, ensuite, du retard dans le paiement de ces fonds — et, à cet égard, certaines associations n'ont toujours pas reçu la troisième tranche des fonds 1990, même si la Région a déjà versé les montants aux communes, enfin de l'aspect politique de certains projets, ce qui avait fait se dresser les cheveux non seulement du Ministre-Président, mais aussi du chef du groupe socialiste.

Entre-temps, à l'initiative du chef du groupe socialiste, qui est aussi Président de la Commission de concertation avec les populations d'origine étrangère de notre ville, la commission en question a auditionné un certain nombre de jeunes qui travaillent sur le terrain, qui vivent la réalité au quotidien. Leurs propos pertinents et intéressants ont entre autres porté sur les aides publiques. Ils se plaignent de l'insuffisance, du saupoudrage et de la dispersion des moyens. Certains dénoncent, par ailleurs, «la volonté purement médiatique des autorités publiques» — le rapport reprend ces propos — «qui choisissent des projets pistonnés». En réalité, ces jeunes n'ont rien dit d'autre que ce que j'avais dit à cette tribune.

Je me permets, Monsieur le Ministre-Président, de vous rappeler l'engagement que vous aviez pris en séance publique du vendredi 8 mai dernier et qui figure à la page 463 du Compte rendu intégral de cette séance: «Cependant, les propos tenus ici sont d'une telle gravité que je proposerai à l'Exécutif d'être déchargé de cette compétence si quelque soupçon que ce soit se vérifiait dans le sens de ce qu'a dit M. Drouart.»

Il se fait, Monsieur le Ministre-Président, que le soupçon s'est vérifié dans le sens que j'avais indiqué. Dès lors, je voudrais savoir si vous avez proposé à l'Exécutif d'être déchargé de cette compétence.

J'en arrive aux propositions que notre groupe tient à faire quant à ces fonds à la cohabitation et à l'intégration, qui sont manifestement insuffisants.

Faut-il rappeler la situation socio-économique de notre ville, les conditions de pauvreté et d'insécurité que subit une partie de notre population? Il est dès lors indispensable de rendre vie au tissu urbain et social des quartiers déstructurés. Mais il est clair que la manière dont on tente d'apporter une solution à cette question n'est pas idéale.

A notre sens, il conviendrait de travailler dans deux directions. Ce n'est pas en quelques mois ni en élaborant des projets sur une base annuelle que l'on parviendra à rendre vie à des quartiers qui ont été déstructurés durant des dizaines d'années parce que le pouvoir politique ne s'en est jamais soucié.

Il convient de stabiliser les équipes qui travaillent sur place afin d'éviter qu'elles passent essentiellement leur temps à la recherche de subventions et qu'elles soient continuellement dépendantes des autorités politiques.

Il faut enfin libérer rapidement un certain nombre de subsides lorsque des projets sont proposés par les habitants, qu'il s'agisse du réaménagement d'une place ou de l'aménage-

ment d'un terrain de jeu. Il faut créer une flexibilité, une rapidité dans l'octroi des subventions et dans le financement d'un certain nombre de projets sur le terrain.

Si notre amendement a pour objet, dans un premier temps, d'augmenter un crédit, il vise aussi, dans un second temps, à réduire une dépense. Il limite, en effet, les dépenses de la division 22 qui concerne les relations extérieures des Ministres.

Les relations extérieures, c'est l'image de marque de Bruxelles; c'est aussi malheureusement, comme l'a souligné mon collègue Debry, l'image de marque des Ministres. J'ai ici un certain nombre de publications dont toutes n'ont pas été financées par cette division 22. J'en prends une au hasard: il s'agit de «Bruxelles compact-disc» dont on peut d'ailleurs regretter l'aspect plastifié, donc non écologique. A la première page, on trouve la photo de notre Ministre-Président; un peu plus loin, celle du Ministre Chabert arborant toujours le même sourire; plus loin encore, celle d'un troisième Ministre. On peut d'autant plus déplorer cette image de marque des Ministres qu'à la fin de la publication apparaissent les noms, prénoms et numéros de téléphone, des Ministres sans précision des compétences, mais qu'on ne trouve aucune trace du Conseil, c'est-à-dire de l'organe législatif.

Les exemples sont légion. Certes les Ministres font parfois leur publicité avec plus de discrétion. Ne me faites pas dire qu'il n'est pas intéressant — je m'adresse ici au Ministre Thys — d'informer la population d'un certain nombre de travaux.

Nous n'y sommes pas opposés. Le Ministre Thys fait preuve de discrétion car il n'est cité que deux ou trois fois. Je vois la photo du Secrétaire d'Etat Hotyat et du Ministre Grijp. Je n'ai pas trouvé celle du M. van Eyll.

Voici un autre document qui est celui de la mission locale de Saint-Gilles, financée pour plusieurs dizaines de millions par notre Région. En page 2, on trouve un éditorial avec la photo de Charles Picqué dont on précise qu'il est président de la mission locale «jeunes» — c'est important — et également bourgmestre de Saint-Gilles et Ministre-Président de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale.

Messieurs les Ministres, il existe une politique qui ne coûte rien, celle de la moralité politique. Cette politique est d'actualité. Comme vous, je lis la presse. J'ai lu avec beaucoup d'attention les propositions du président Busquin au sujet de la problématique du cumul des mandats: «Comme prévu, le PS souhaite élargir à l'ensemble des parlementaires sa règle interne qui empêche le cumul des mandats.» En ce qui concerne les conflits d'intérêts je lis: «Le PS souhaite renforcer les règlements des conflits d'intérêts. Plus question de participer à un débat ou à une décision pour un élu qui y aurait un intérêt direct.»

D'autres partis politiques — c'est un aspect très sain de la démocratie — formulent un certain nombre de propositions. Je relève par exemple une proposition très intéressante du groupe PRL formulée par Louis Michel et soulignant la nécessité de contrôler les communications gouvernementales ainsi que celles des Exécutifs. Je le cite: «Les campagnes d'information générales peuvent être justifiées. Mais pourquoi la photo des Ministres apparaît-elle systématiquement? Ces communications s'apparentent surtout à de la publicité individuelle des Ministres. Une opération de matraquage et de propagande aux frais du citoyen! C'est également une manière de contourner les dispositions de la loi sur les dépenses électorales.»

Certains efforts ont été faits lors de l'installation de l'Exécutif. Mais aujourd'hui, vous êtes comme des chiens fous. Si

l'opposition ne vous tient pas en laisse, vous partez dans toutes les directions, et aujourd'hui la coupe est pleine.

Au-delà de ces questions de principe, le problème est important.

En conclusion de mon intervention, je voudrais soumettre à votre réflexion une phrase d'une personne que j'apprécie beaucoup, le Sénateur Roger Lallemand, phrase extraite d'un article de presse sur les propositions du Parti socialiste que j'évoquais ci-avant, propositions dont il est l'initiateur: «Roger Lallemand ne se satisfait pas de ces quelques modifications. Il en appelle à un changement des mentalités.» Et je cite M. Lallemand lui-même: «La société doit venir à la rescousse des institutions démocratiques pour qu'elles revivent et résistent aux menaces de l'extrême droite.» Voilà qui mérite réflexion. (*Applaudissements sur les bancs d'Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Parmentier.

M. Parmentier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, en guise d'introduction, j'aimerais vous rapporter un fait devenu banal à Bruxelles et dont je viens d'avoir connaissance. Dans la nuit du 24 au 25 novembre dernier, 4 hommes armés de cutters sont sortis d'une voiture et ont tailladé des passants avec une brutalité d'autant plus inouïe qu'elle était gratuite.

A force de se répéter, ce type d'agression a tendance à nous laisser indifférents.

Devant de telles situations scandaleuses parmi tant d'autres, les autorités se devaient de réagir. C'est pourquoi dans la division 14 du budget en faveur des pouvoirs locaux, le groupe socialiste se doit de souligner et de féliciter l'Exécutif pour sa recherche constante à rencontrer avec encore plus d'efficacité les problèmes qui sont inhérents à toute grande agglomération, à savoir les problèmes de sécurité.

Pas moins de deux cents millions seront consacrés essentiellement à financer la quote-part régionale aux contrats de sécurité conclus entre le Gouvernement national, notre Région et huit communes bruxelloises. Cela constitue assurément une première.

C'est le 25 septembre 1992 que le Conseil des Ministres a approuvé le projet de contrat de sécurité qui est appelé à conjuguer les efforts entre, d'une part, le Ministre de l'Intérieur et l'Exécutif régional et, d'autre part, les bourgmestres des communes dites «à risque»; projet à l'élaboration duquel vous avez, Monsieur le Ministre-Président, largement contribué.

En Commission des Affaires intérieures, j'ai noté que la philosophie de ce contrat résidait dans la volonté des autorités centrales et régionales d'arriver à une augmentation substantielle de la présence policière, de créer, là où elle n'existe pas encore, au plus, une police de proximité pour le citoyen et d'améliorer l'intégration de certains groupes socialement vulnérables.

Ces contrats s'inscrivent, et nous nous en réjouissons, dans le cadre du programme d'urgence pour une société plus solidaire. En effet, les objectifs principaux de ce programme visent non seulement à garantir la sécurité des citoyens dans nos communes mais aussi à rétablir leur confiance dans les autorités.

Ce projet, mûri depuis plusieurs mois, annonce une police répondant mieux à toutes les formes modernes de la délinquance urbaine.

Je me dois de souligner ici l'expérience qui sera tentée par la création des îlotiers afin de renouer les indispensables

relations de la police communale avec la population et d'assurer une plus grande efficacité grâce à l'action préventive, à savoir une présence permanente et visible sur le terrain, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ainsi que mon groupe l'a à maintes reprises souligné à cette tribune, seul l'engagement d'un cadre administratif permettra de décharger le policier des tâches administratives l'empêchant de remplir son véritable travail.

La fonction de l'îlotier suppose une bonne connaissance de son quartier et des citoyens qui y résident; la diversité de ses missions sociales requiert, Monsieur le Ministre-Président, une instruction professionnelle qui tienne compte des exigences nouvelles. Par conséquent, mon groupe sera particulièrement attentif à ce que l'École de police inclue une meilleure approche des relations humaines dans la formation dispensée, formation pour laquelle vingt-trois millions sont prévus.

Puisque la police constitue un sujet constant de l'actualité, il est évident que nous devons redorer son image de marque. Des travaux d'aménagement et de rénovation des commissariats seront entrepris dans le but d'améliorer à la fois l'accueil des citoyens et les conditions de travail des policiers; leur motivation ne s'en portera que mieux!

Un meilleur accueil des citoyens signifie également la mise en place d'un service d'aide aux victimes; des médiateurs sociaux et des auxiliaires de police seront recrutés à cet effet.

Une série de projets devrait permettre de s'attaquer aux causes des diverses formes de délinquance juvénile; ainsi, les maisons de jeunes verront leurs heures d'ouverture allongées de façon à offrir à ces jeunes des activités attractives en lieu et place de l'oisiveté; dix millions y seront consacrés; six millions seront consacrés à une extension de la télé-assistance: cent personnes âgées ou ayant été victimes d'une infraction sortiront de leur isolement par un appel rapide à un service de police; enfin, un projet de *city coaching* devrait permettre de s'attaquer aux problèmes de l'hooliganisme.

Soulignons une première: la création d'un centre intercommunal de crise qui prendra en charge les premiers accompagnements sociaux et médicaux des toxicomanes interpellés par la police; chaque commune y contribuera à raison de 5 p.c. de son enveloppe reçue dans le cadre du contrat de sécurité.

Il n'est plus besoin de redire combien le voyage de la drogue se mue, hélas, rapidement en chemin de misère pitoyable et sordide. Le toxicomane s'enlise très vite dans les terrains médiocres de la petite criminalité où le mènent les lois du marché noir. Ce problème de société appelle la mobilisation d'intervenants efficaces et le déblocage de moyens financiers bien ciblés. La mise en place de ce projet, apportant un secours gratuit suivi d'une prise en charge par des centres spécialisés, aura un effet des plus préventifs dans les quartiers à haut foyer de déviances sociales.

Le groupe socialiste soutiendra, Monsieur le Ministre-Président, toutes les actions préventives coordonnées combattant le phénomène de la drogue et les drames qui s'ensuivent. Cependant, si l'évolution sociale amène la police à élargir son activité vers des secteurs qui, traditionnellement, ne relevaient pas d'elle, nous resterons attentifs à la délimitation stricte des frontières de l'intervention policière dans des domaines particuliers et des attributions de chaque institution afin que l'on sache bien qui est qui et qui fait quoi.

Par ailleurs, je relève que la politique régionale d'investissement en matériel de communication se poursuit. Dans le volet «acquisition de matériel» du contrat de sécurité s'inscrit une aide de 31,5 millions complémentaires à celle du Ministère

de l'Intérieur, permettant aux communes de bénéficier d'un subside de 100 p.c. qui vise également à accroître l'efficacité des polices bruxelloises.

En commission, j'ai, Monsieur le Ministre-Président, relevé le maintien, de l'effort de valorisation salariale des membres du corps de police; en termes réels, le montant alloué en 1992, qui était de 99,3 millions, est indexé de 5,5 p.c., soit 105 millions pour 1993.

Pour terminer, c'est donc plus de trois cents millions de francs qui seront affectés à l'amélioration de la sécurité bruxelloise, montant auquel il faut ajouter cinquante millions pour l'amélioration de l'éclairage public dans certaines zones dites «à risques augmentés» et une aide supplémentaire à la sécurité dans le métro.

Toutes ces mesures d'application en 1993 modifieront fondamentalement l'approche de l'organisation policière car si le citoyen consent des limitations de liberté réglementaires, des impôts, des cotisations, il exige à juste titre en retour la sécurité qui est un droit pour chacun. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, si la division 17 concernant les Monuments et Sites ne représente pas une masse budgétaire nécessitant de longues interventions, elle n'en est pas moins essentielle quant à la politique qu'elle est censée mettre en œuvre. La politique du patrimoine et de sa mise en valeur est un élément primordial dans la politique d'aménagement d'une ville. C'est son architecture qui en fait un lieu de culture, en opposition à la campagne, lieu de nature. C'est son visage architectural conçu au fil des années, témoins du passé intégré dans un ensemble en évolution, qui permet à l'habitant de s'identifier à sa ville, de s'y sentir en sécurité, de s'y sentir heureux.

Enfin c'est une politique devenue une nouvelle compétence régionale qui a, légitimement, suscité tous les espoirs. Après des années de carence au cours desquelles Bruxelles a vu s'effondrer la Grand Poste, la Maison du Peuple et l'Alhambra mais aussi d'innombrables hôtels de maître, maisons bourgeoises, écoles et magasins, etc. La Région allait enfin pouvoir mettre au point un outil législatif, une administration, un budget, ... bref une politique qui allait enrayer cette perte d'identité progressive de tous les anciens quartiers de Bruxelles.

Après trois ans, où en sommes nous au niveau législatif, au niveau de l'Administration, au niveau du budget? Nulle part.

La loi du 7 août 1931, complètement dépassée, est toujours d'application. Si ce n'est la modification apportée par Olivier Maingain, supprimant la compétence de la Province — contre l'avis de son Secrétaire d'Etat qui lui avait juré ses grands dieux que le projet d'ordonnance allait sortir «incessamment sous peu». Incessamment sous peu! Cela va faire près d'un an que ce projet patauge en commission, et il n'est pas près d'en sortir, puisque un autre projet de l'Exécutif, à savoir le Code du logement, va avoir préséance sur lui et reculer encore d'autant la poursuite de son examen.

M. Cornelissen. — Permettez-moi de vous interrompre, Madame, mais il n'est pas question d'une préséance d'un projet sur l'autre puisque la Commission a expressément décidé, sur trois réunions, d'en consacrer deux aux monuments et sites et une au Code du logement.

Mme Lemesre. — C'est précisément ce que je dis: sur l'examen du projet de l'Exécutif concernant les monuments et sites vient se greffer l'examen d'un autre gros projet. Je suis persuadée que l'ordre des travaux sera encore modifié, car une réunion sur trois ne sera pas suffisante.

M. Cornelissen. — Je souhaite que l'on adapte les travaux de cette Commission à la masse des projets qui y sont examinés.

Mme Lemesre. — Vous savez bien que l'opposition Ecolo et PRL a demandé la poursuite de l'examen du projet d'ordonnance concernant les monuments et sites, et ce en raison de son importance, sans pour cela sous-estimer l'importance de l'autre projet. Nous voulons aboutir dans ce travail et si je dis que l'on patauge en commission, c'est tellement ce projet de l'Exécutif est amendé et sous-amendé par la majorité elle-même. Bientôt, il faudra amender l'intitulé même et faire de ce projet une proposition, ce qui sera le cas en définitive.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce projet qui fait donc l'objet de discussion en commission, mais je rappelle que quelques mois après l'installation du Conseil et de l'Exécutif de la Région, le groupe libéral avait proposé une ordonnance sur la protection du patrimoine suivi de peu par le groupe Ecolo. Nous avions donc saisi la balle au bond.

Cette absence d'outil législatif ne fait malheureusement pas l'affaire du patrimoine immobilier de Bruxelles qui continue à se dégrader et à tomber sous les coups de pioche, plus souvent maintenant d'une façon insidieuse mais tout aussi dramatique, derrière des façades qui sont maintenues comme des décors de théâtre et dont on voit se vider les entrailles. Bruxelles semble entamer une nouvelle phase de «bruxellisation»: il s'agit du façadisme. Seul un texte de loi peut arrêter cette dérive catastrophique. Malheureusement le projet de l'Exécutif est muet à ce sujet. Nous espérons que certains de nos amendements seront entendus, notamment celui relatif au maintien d'une fonction vive pour le patrimoine classé ou plus largement la question de l'intégration du patrimoine immobilier dans le cadre de la vie contemporaine. Il faut, en effet, éviter que les biens classés ne deviennent des choses mortes ou figées. La proposition du PRL avait le mérite d'insister sur le maintien de la fonction de logement lorsque celle-ci préexistait au classement. Une telle affectation devait, à notre sens, intervenir dans les critères d'octroi des subsides de rénovation.

De l'aveu même du Secrétaire d'Etat, figurant au rapport, «le manque de personnel de l'administration du patrimoine implique un important retard d'ordonnement: une seule personne avec la qualification d'archéologue gère la comptabilité, établit les conventions et rédige les procès-verbaux des comités d'accompagnement».

Ce constat de carence de l'administration, trois ans après avoir régionalisé cette compétence, est inadmissible! Rien dans le budget ou dans les déclarations du Secrétaire d'Etat ne laisse présager une amélioration. Le seul palliatif trouvé au manque de personnel est le recours aux marchés de services et au tissu associatif.

Tout en reconnaissant l'importance du rôle joué par le secteur associatif — et j'y reviendrai plus loin lorsque j'évoquerai la situation financière catastrophique des Archives d'architecture moderne — je veux souligner combien cette évolution est malsaine dans le chef d'un pouvoir public.

La Région se limitant à être un généreux subsidiateur, ne perd-elle pas tous moyens d'une politique de plus grande envergure et mieux coordonnée? Les crédits passent de 44 à 60 millions en subsides et marchés de services divers. Dans la liste annexée au rapport des associations subsidiées et marchés

de services en 1992, vous arrivez à peine au total de 21 millions. Puisque cela semble la solution miracle, pourquoi n'avoir pas délégué davantage dans le passé?

Comment se fait-il que toute l'enveloppe ne soit pas utilisée et comment allez-vous sous-traiter pour 60 millions l'an prochain? Comment allez-vous assurer le suivi de ce qui sera délégué sans personnel supplémentaire? Enfin, avez-vous un plan et une liste des associations qui émergeront aux subsides et pour faire quoi?

Dans la liste des associations subsidiées en 1992, jointe au rapport, je ne retrouve pas les Archives d'architecture moderne. Et pour cause! Cette association n'a toujours pas perçu son subside 1991, ni son subside 1992. Ici, je me dois d'être très claire et très ferme, car je veux dénoncer haut et fort ce que j'appellerais du terrorisme d'Etat.

*(M. Demannez, Vice-Président,
prend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Demannez, Ondervoorzitter,
treedt op als Voorzitter)*

Depuis 1985, les Archives d'architecture moderne reçoivent une subvention de quelque 7 millions de la Communauté française et de 1,5 million de l'ex-Commission française de la Culture. C'était l'année de l'ouverture du Musée. Le Musée a été créé à l'initiative des Archives d'architecture moderne. Il comporte plusieurs départements: une bibliothèque de livres et de revues, une photothèque, un service de documentation, un département d'édition et un département de recherche et, depuis 1984, un centre spécifiquement consacré à l'entreposage.

Le Musée a été installé dans l'ancien atelier de la loge maçonnique «Le Droit humain» édifié par l'architecte Fernand Bodson en 1934 et situé 86 rue de l'Ermitage à Ixelles, à proximité de l'avenue Louise. Le Musée conserve aujourd'hui plus de 500 000 documents originaux, essentiellement des dessins, mais aussi des dossiers techniques, de la correspondance, des maquettes, des pièces de mobilier, des objets, des affiches... relatifs à une centaine d'architectes belges significatifs. Les collections contiennent aussi quelques documents plus rares et de la correspondance d'architectes de renom international comme Le Corbusier, Lurçat, Mallet-Stevens.

Le personnel scientifique du Musée a fait un travail remarquable d'inventaire, de classement pour faciliter le travail des chercheurs, mais aussi des éditions de monographies et des expositions.

Le principe de l'archivage est le maintien intégral du Fonds individuel relatif à un architecte, quel que soit le type de documents qu'il contient. Les Fonds sont inventoriés par architecte, selon un système qui met en évidence chaque projet par ordre chronologique et par ordre d'importance, identifiant chaque document d'après une classification thématique.

Par cette description, j'ai voulu souligner la qualité du travail accompli et la richesse des Fonds accumulés par des années de recherches, de bénévoles, de dons, d'amitiés à l'égard des Archives d'architecture moderne. J'y reviendrai plus loin.

Lorsque les «Monuments et Sites» ont été régionalisés, le subside communautaire est tombé à 1 million, la Région étant chargée de reprendre la subvention, ce qui fut fait en 1989 et versé en 1990, selon une convention signée par le Ministre «prédécesseur» et qui ne fut plus fait en 1991 et 1992. La

convention pour 1991 a pourtant bel et bien été signée début 1992 mais la subvention n'a pas été payée. En 1992, il n'y a toujours ni convention, ni subvention.

Dans la liste des associations subsidiées en 1992 fournie en annexe du rapport par le Secrétaire d'Etat, ne figurent pas les Archives d'architecture moderne!

Alors que se passe-t-il? Pourquoi le pouvoir public n'honore-t-il pas sa dette à l'égard d'une association qui a pourtant rendu un service public?

Pourquoi le «Sint-Lukasarchief» apparaît-il pour 4,3 millions et pas son homologue francophone?

Je sais qu'à un moment donné, il fut question de créer un Centre régional d'architecture — un projet porté par le «Sint-Lukasarchief» et les Archives d'architecture moderne — qui aurait pu regrouper «interenvironnement» et d'autres associations se préoccupant de la protection du patrimoine immobilier dans les anciennes «presses socialistes» de la rue des Sables. Projet ambitieux sans doute, trop coûteux pour l'envergure régionale et qui aujourd'hui semble au point mort.

Mais *quid* dès lors? Et pourquoi étouffer entre-temps les Archives d'architecture moderne?

Tout simplement parce que le pouvoir politique — et j'ose dire le pouvoir socialiste, le Secrétaire d'Etat en cette affaire étant assigné au même rôle de figuration que son coreligionnaire de la COCOF dans les matières de rénovation du patrimoine culturel de Bruxelles-Capitale — le pouvoir socialiste donc, a décidé de faire main basse sur les Archives d'architecture moderne et lie l'obtention de la subvention au transfert du Fonds d'archives à la Région. N'ayons pas peur des mots, c'est du racket du chantage à la subsidiation! (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

M. De Coster. — Il y a certains mots qu'il ne faut pas utiliser au Conseil régional!

Mme Lemesre. — Il ne faut pas avoir peur des mots qui sont le reflet de la vérité. Les «Archives d'Architecture» sont une institution indépendante, libre d'esprit et qui ne s'inscrit pas forcément toujours dans la ligne adéquate socialiste! C'est là le problème! C'est une institution reconnue au niveau européen et considérée comme partenaire scientifique de premier plan puisqu'elle s'est vu confier plusieurs études d'urbanisme par l'Exécutif, notamment «Les Espaces publics bruxellois» (par le Ministre Picqué) et «L'Inventaire des œuvres d'art plastique en voirie régionale» (par le Ministre Thys).

C'est bien dans son fonctionnement que cette institution est atteinte. Le Musée, la Bibliothèque sont ouverts au public. Un service public a été assuré pendant ces deux ans dont la subvention est aujourd'hui contestée. C'est intolérable!

J'apprends ce matin que d'aucuns font courir le bruit d'une utilisation abusive des fonds, c'est-à-dire, à d'autres fins que celles de la convention. Il est très facile de faire circuler ce genre de rumeurs pour discréditer une association. Si cela devait cependant se vérifier, je propose au Secrétaire d'Etat de ne pas lier l'obtention de la subvention au transfert des Fonds d'archives à la Région. On sait, en effet, ce que deviennent les dons et les legs, pour la plupart transférés aux pouvoirs publics. Il suffit de voir ce qu'il advient du Mundaneum qui pourrit dans les caves! En cas de soupçons de «détournement de fonds», l'obtention de cette subvention devrait plutôt être liée à la réalisation d'un audit comptable.

J'en reviens au budget proprement dit. En commission et au rapport, le Secrétaire d'Etat reconnaît que le taux d'engage-

ment et d'ordonnement est très faible. En cause: la Région n'est pas maître de l'ouvrage. Les pouvoirs publics entreprennent des travaux de restauration avec hésitation, le manque de personnel de l'administration, le délai des travaux.

Pour ce budget 1993, il faut remarquer que les raisons avancées par le Secrétaire d'Etat sont loin de disparaître, bien au contraire puisque les entités subsidiées connaissent des problèmes financiers croissants et que le personnel de la Région affecté aux Monuments et Sites restera aussi faible. Le budget ne semble donc pas permettre des mesures nouvelles concrètes qui auraient pu être prises si la nouvelle ordonnance voit enfin le jour. Rien de neuf à l'horizon et manque d'imagination sur toute la ligne dans une politique qui, après avoir accumulé tant d'erreurs et de retard, avait bien besoin de souffler, avait besoin de tout sauf de l'immobilisme.

Actuellement, le Secrétaire d'Etat classe — tant mieux — mais cela ne suffit pas, car classer ne signifie pas sauver un monument mais empêcher sa démolition.

Il faut que, dans le chef du propriétaire, posséder un bâtiment classé ne soit plus perçu comme une contrainte mais comme un honneur. Rien n'a été fait en cette matière pour inverser cette mentalité. Pourquoi par exemple, et je vous donne une idée, les bâtiments, repris dans l'inventaire et à protéger dans la liste de sauvegarde, ne bénéficieraient-ils pas des subsides maximums pour la rénovation au même titre que les immeubles situés dans les quartiers défavorisés?

Ce serait une façon d'aider le propriétaire qui voit son bien mis sur la liste de sauvegarde ou dans l'inventaire. Nous déposerons bientôt sous forme de proposition d'ordonnance, d'autres idées allant dans le même sens et concernant le propriétaire d'un bien classé ou repris dans l'inventaire ou la liste de sauvegarde.

J'en termine par l'allocation de base, passant de 5 à 7 millions, pour les fouilles archéologiques, car elle illustre bien aussi le manque de dynamisme et l'absence d'action concrète que cachent mal les chiffres du budget et qui, si rien ne change, risquent fort d'être reportés d'année en année!

Je rappelle que le groupe PRL a déposé également une proposition d'ordonnance relative à la protection des sites et des découvertes archéologiques. Cette proposition a pour but de soumettre les sondages ou les fouilles à une autorisation préalable et de prendre les mesures utiles pour la protection des biens et sites archéologiques en cas de découverte fortuite. Actuellement, il n'existe aucun moyen de suspendre les travaux si l'on tombe sur une découverte archéologique. En matière de fouilles archéologiques, il faut savoir que le projet d'ordonnance de l'Exécutif est complètement muet. Aussi, attendons-nous avec impatience que la majorité y apporte des amendements indispensables inspirés de notre proposition.

Considérant l'augmentation budgétaire, le Secrétaire d'Etat envisage-t-il l'embauche d'archéologues? Selon ses dires, il n'y en aurait qu'un seul actuellement. Ce qui est largement insuffisant pour coordonner les recherches de façon systématique et rattraper trente ans de retard! Mais le Secrétaire d'Etat va sans doute nous répondre qu'il va sous-traiter. Il faut dire que la liste des marchés de service passés en 1992 dont les 500 000 francs de subsides à l'ULB pour la rédaction de l'ordonnance «Fouilles», révèle que le Secrétaire d'Etat va jusqu'à déléguer le travail qui devrait normalement se faire dans son cabinet. Et on est en droit de se demander si ces crédits se justifient encore! (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai plus précisément dans le domaine de la politique de l'emploi et de la politique économique et dans celui de la politique des monuments et sites.

Si le budget de la division 13, celle de l'emploi, n'a guère changé par rapport à 1992 et même si une grosse partie de ce budget est consacrée à des transferts vers les programmes de résorption du chômage, il n'est pas inutile de commenter certains points.

En effet, les politiques de l'emploi, de l'insertion socio-professionnelle et de l'économie doivent être l'un des premiers enjeux de la politique régionale. Et notre Exécutif l'a toujours affirmé: l'emploi doit être à Bruxelles une priorité.

Or, après trois ans de Région bruxelloise, il faut bien se rendre à l'évidence, chiffres du chômage à l'appui, les politiques économiques et de l'emploi de l'Exécutif n'ont pas encore porté leurs fruits face à cette priorité.

Et pourtant, les études commanditées par notre Ministre-Président ne manquent pas; le nouveau budget 1993 apporte encore une fois son lot de nouvelles études qui, paraît-il, permettront de mieux préciser les priorités, de déceler les carences, de souligner les besoins. Bref, si nous ne sommes pas viscéralement anti-études, il faudrait pourtant qu'un jour, elles donnent des résultats sur le terrain. On connaît trop dans ce pays les études qui s'entassent dans les tiroirs pour ne jamais être ni consultées ni appliquées.

Aujourd'hui, la délégation régionale bruxelloise a l'insertion socio-professionnelle a vécu et laisse la place à une nouvelle mouture intitulée du très beau terme: délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines. Celle-ci devrait étendre ses missions à toutes les compétences des Ministres en rapport avec la lutte contre l'exclusion sociale. Et là encore, je tiens à insister sur plusieurs aspects. D'abord comme nous l'avons dit en commission, que notre Assemblée ait une discussion de fond sur cette délégation, ses objectifs, ses moyens, ses possibilités. Que nous entendions tous les Ministres qui comptent s'engager dans cette opération, que nous sachions exactement en quoi elle sera différente de la précédente. Les intentions sont bonnes et mon groupe n'a pas d'*a priori* vis-à-vis de cette nouvelle formule. Nous posons, cependant, des questions lorsque nous voyons combien il est ardu d'entreprendre des politiques transversales entre les secteurs de l'emploi et de l'économie. S'il faut à cela ajouter le logement, les transports, la propreté... les intentions sont louables, mais les stratégies et les moyens nous laissent sceptiques.

(M. Pouillet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Pouillet, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)

D'autant plus que, sans coordination des politiques, il est encore plus difficile de réagir aux effets des variations de la conjoncture économique et de favoriser les adaptations structurelles des entreprises aux nécessités socio-économiques de la Région.

Je tiens enfin à savoir pourquoi c'est au niveau de l'emploi que nous retrouvons le poste budgétaire concernant cette délégation interministérielle. Puisqu'il s'agit d'une opération concernant l'Exécutif tout entier, ne faudrait-il pas l'inscrire dans une division plus générale qui pourrait être intitulée «Politique de coordination du Ministre-Président»?

Je me réfère à l'exemple français où certains services, appelés «services du Premier Ministre», concernent plusieurs membres de l'Exécutif. Est-ce à la division «Emploi» à supporter seule cette politique?

Des budgets non utilisés dans la division des affaires économiques auraient pu trouver ici leur juste place.

Je souhaite également aborder brièvement le point du plan d'accompagnement des chômeurs mis en place au niveau national par Miet Smet. Cent vingt millions devraient venir du National pour assurer l'exécution de ce plan au niveau régional. J'espère tout d'abord que l'ORBEM pourra compter rapidement sur cet argent et que l'application de ce plan ne l'obligera pas à mettre en veilleuse d'autres initiatives qui pâtiraient financièrement de ce plan que la Région doit obligatoirement mettre en place. J'insiste encore ici, comme je l'ai déjà fait auparavant, pour que toute politique, toute initiative, soit mise en place en collaboration avec les acteurs de terrain que sont les Centres de formation bruxellois et leurs structures de coordination locale.

Quant aux primes à l'embauche mises en place en juillet 1991, elles devaient permettre aux personnes issues du noyau dur des demandeurs d'emploi de retrouver un emploi dans une entreprise bruxelloise bénéficiant d'une prime de la Région. Une trentaine d'emplois ont été créés grâce à cette prime. Autant dire qu'il s'agit là d'un échec pur et simple. L'opération avait-elle été mal étudiée, mal accompagnée, mal ciblée? Les exigences faites aux entreprises étaient-elles trop nombreuses ou encore une fois y a-t-il eu un problème de coordination avec le Ministre de l'Economie qui n'aurait pas mis en place de politique favorisant le succès de ce système?

Même remarque en ce qui concerne le partenariat en matière d'insertion socio-professionnelle: de multiples mécanismes régionaux ont été mis en place pour tenter de résorber le chômage dans notre Région. Nous savons aujourd'hui qu'environ 5 000 personnes ont fait appel à ces structures. Mais nous n'avons aucune idée du nombre de personnes ayant réellement trouvé un emploi. Le problème se situe, bien sûr, du côté de l'offre d'emploi des entreprises, mais aussi de la coordination entre ces mécanismes d'insertion et le secteur économique.

Et, je le répète, c'est une erreur de compter uniquement sur les travailleurs sociaux travaillant dans les missions locales ou les DSQ pour démarcher les entreprises. Ces travailleurs sont eux-mêmes, pour la plupart, des travailleurs à statut précaire, en mal de reconnaissance. Quel crédit les chefs d'entreprise leur donneront-ils? Quelle expérience ont-ils du monde des entreprises, du commerce, de l'industrie? Une barrière psychologique s'installe très rapidement, qui creuse le fossé entre ce monde associatif de l'insertion et le monde marchand de l'entreprise. Il faudrait peut-être, dès lors, imaginer une autre formule pour établir le lien entre ces deux mondes, d'où notre préoccupation également d'aborder ce problème lors de la mise en place du nouveau Conseil économique et social.

Il faut également que, du côté de notre politique économique, l'accent soit mis sur les besoins des travailleurs de la Région. Les travailleurs du secteur secondaire sont nombreux à Bruxelles et M. Grijp semble privilégier fortement les formules *high tech* ne requérant pas des travailleurs du secondaire. Il y a là une inadéquation flagrante.

M. Debry l'avait déjà dit, mais je tiens à le répéter: quand une entreprise comme les Cokeries ferme, il faut pouvoir proposer de nouveaux emplois aux travailleurs dans des activités portuaires. Il faut se soucier de ce secteur et non pas, comme l'a déclaré M. Grijp, se réjouir de voir un nouveau site se libérer pour des activités de haute technologie.

La FGTB de Bruxelles vient encore de souligner combien le manque d'emplois — et d'emplois adaptés aux travailleurs bruxellois — représente un risque social pour l'avenir de notre Région et favorise des courants d'opinion de type extrême droite par l'exploitation des frustrations des personnes privées d'emploi.

La nouvelle structure de la Société du Canal, la mise sur pied d'un Conseil économique et social bruxellois, l'aménagement et la réaffectation des sites industriels, voilà de nombreux outils qui doivent permettre à l'Exécutif de mener une politique dynamique de l'emploi et de redéploiement industriel à Bruxelles, répondant aux demandes et aux besoins des travailleurs de la Région.

Sans être inutilement protectionniste ou nombriliste, j'insiste cependant pour que notre Exécutif souligne, dans ses politiques, les spécificités de l'emploi bruxellois: de nombreux travailleurs à qualification manuelle, des PME qui ne demandent qu'à se développer dans des zones où prévaut la mixité, qui revendiquent des espaces abordables, des entreprises qui désirent être rassurées sur leur localisation, des lieux de travail qui doivent être accessibles grâce à des transports en commun performants. Toutes ces caractéristiques doivent être prises en compte dans les différentes politiques de l'Exécutif, auquel nous demandons donc de réaliser plus efficacement ses priorités en matière d'emploi et une meilleure coordination avec la politique économique.

J'en arrive au budget de la division 17 et à la politique menée en matière de Monuments et Sites. La division en quatre programmes généraux du budget des Monuments et Sites n'éclaire pas la politique qu'entend mener l'Exécutif en matière de protection du patrimoine. Les différentes sommes affectées correspondent plus à des évaluations vagues des actions à mener, à un catalogue de bonnes intentions, qu'à des projets précis et des buts définis préalablement.

De plus, la diminution globale des crédits d'engagement par rapport au budget 1992 montre le peu d'empressement de mettre en place une politique véritablement volontariste dans ce domaine, et cela au moment où la nouvelle ordonnance sur le patrimoine permettrait de le faire. En 1993 comme en 1992, le nombre de dossiers traités, de subventions versées ou de travaux de restauration, de consolidation, restera stationnaire à cause du carcan budgétaire.

Si l'on prend les choses dans le détail, le support de la politique générale qui est censé couvrir la constitution des inventaires, les frais d'étude, les publications et la Commission royale des Monuments et Sites, voit son budget augmenter sensiblement. Mais l'affectation de ces moyens reste très énigmatique, en particulier pour le poste le plus important, recouvrant l'organisation de concours, de conférences, d'études diverses, dont les buts ne sont pas précisés.

Les marchés de service sont, eux aussi, en augmentation. Ils constituent le moyen, selon le Secrétaire d'Etat, de pallier le manque d'effectifs de l'administration du patrimoine. Soit. Mais selon quels critères les associations en question sont-elles choisies pour réaliser leur mission? Comment se déroule la passation du marché? Par concours ou appel d'offre? La spécificité des domaines couverts par les différentes associations n'est-elle pas un obstacle à la cohérence du travail à fournir? Qui détermine le champ des investigations à mener pour l'inventaire du patrimoine?

Dans le programme 02 qui concerne les fouilles archéologiques, le montant global passe de quatre à sept millions. Ces sommes sont, nous dit-on, destinées à permettre de nouvelles fouilles à Bruxelles, qui a accumulé un énorme retard dans ce domaine. Plusieurs questions se posent néanmoins. Quel est

le projet global dans lequel vont s'inscrire les nouveaux chantiers? Quelles sont les priorités du Ministre? Il cite quelques chantiers possibles: Saint-Pierre d'Anderlecht, îlot Violette, rue des Sables, Tour noire, quartier du port. Mais dans quelles perspectives ont-ils été sélectionnés? Quels sont les objectifs à atteindre dans les années à venir? Comment vont s'opérer les choix d'attribution des chantiers aux différentes associations spécialisées? Comment s'organisera la coordination des différents chantiers?

Dans les subsides octroyés aux travaux de consolidation et restauration de monuments publics, on observe par contre, une diminution des crédits, alors que le Secrétaire d'Etat fait remarquer lui-même le peu de moyens mis en œuvre dans ce domaine durant les années 1980 et ainsi, la nécessité de pallier ce manque d'entretien. Quel est le sens de la diminution de ces crédits, alors que la plupart des églises de Bruxelles, des hôtels de ville ou hôtels de maître nécessitent de nombreuses interventions?

Dans le programme 04, il faut encore souligner le peu de moyens mis en place pour assurer les expropriations, acquisitions, travaux dans les projets privés: 93 millions. Avec une somme aussi modique, quelle pression pourra-t-on exercer pour maintenir ce patrimoine? Enfin, si les sommes sont modiques, raison de plus pour préciser au plus près les politiques à mener dans ce domaine, ce qui n'est pas fait.

Pas d'évolution du budget des Monuments et Sites par rapport au budget 1992 initial, des projets politiques flous, pas de modification de budget qui tiendrait compte de la mise en place de la nouvelle ordonnance. Si le patrimoine bruxellois tient à ce seul catalogue de bonnes intentions, il est vraisemblable que sa survie sera largement hypothéquée.

Je terminerai en insistant, comme l'a fait Mme Lemesre, sur une institution qui, à nos yeux, est un outil primordial pour Bruxelles: il s'agit des Archives d'architecture moderne dont la situation mérite toute notre attention. En effet, les crédits promis à cette institution pour 1991 ne lui sont pas encore parvenus. Les Archives d'architecture moderne, dont le travail remarquable en faveur du patrimoine est reconnu par tous, risquent ainsi de disparaître. Cela est d'autant plus grave qu'à l'examen, il apparaît que, ni en 1992 ni en 1993, ces archives ne sont reprises sur la liste des associations ou des services devant bénéficier d'une intervention financière de la Région.

Que reproche l'Exécutif à cette association francophone qui équivaut au Sint-Lukas Archief flamand? Le Secrétaire d'Etat exige le transfert du Fonds d'archives de cette institution, sans quoi celle-ci ne bénéficiera d'aucune subvention. Cette exigence a été signifiée aux archives comme un ordre d'obtempérer à la volonté de politisation ou d'allégeance au pouvoir politique en place.

Cette situation est inacceptable. Mon groupe adresse donc au Ministre une demande pressante: le subside doit être payé aux Archives d'architecture car elles constituent un outil remarquable pour Bruxelles.

N'oubliez pas, Monsieur le Ministre, la reconnaissance internationale de cette institution dont vous ne semblez pas mesurer le rayonnement à sa juste valeur. Nous espérons que cette institution pourra non seulement survivre, mais qu'elle aura la possibilité de s'épanouir. Il me semble néanmoins que mes paroles sont formulées dans l'air puisque le Secrétaire d'Etat, M. van Eyll n'est pas présent parmi nous. J'espère, dès lors, que le Ministre Chabert aura la gentillesse de lui communiquer nos inquiétudes et nos questions afin qu'il puisse nous répondre lundi. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Huygens.

M. Huygens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention concerne essentiellement la politique de l'eau.

Les membres du groupe socialiste ont, à plusieurs reprises, interrogé le Ministre en commission à ce sujet. Nous avons reçu des réponses intéressantes. Nous avons ainsi appris qu'interviendrait une modification majeure dans le plan physique d'investissement relatif aux bassins d'orages, modification que nous avons demandée. Cela me semble constituer un pas concret en avant de la part du Ministre et nous tenons à l'en remercier. Par conséquent, nous voterons le budget relatif à l'eau, contrairement à ce que nous avons prévu au départ.

Plusieurs questions étant restées en suspens, je voudrais les évoquer rapidement.

D'abord, les crédits inscrits pour la poursuite du voûtement et de la stabilisation des berges nous semblaient quelque peu particuliers, dans la mesure où il s'agissait essentiellement de crédits destinés à être valorisés au profit immédiat du secteur privé. Dès lors, nous avons interrogé le Ministre sur la possibilité d'un cofinancement de ces travaux d'intérêt public par le secteur privé. La réponse que nous avons reçue allait dans le sens d'une étude — au sein de l'administration, pour l'instant — sur la meilleure formulation juridique à adopter en vue de récupérer une partie des sommes pour des travaux qui, au premier plan, intéressent le secteur privé. Je pense notamment au budget de 16 millions inscrit en 1993, qui était de 11,7 millions en 1992. Nous nous réjouissons de la bonne volonté du Ministre mais nous l'interrogerons à nouveau ultérieurement à propos d'une éventuelle récupération de sommes.

Ensuite, nous nous sommes également intéressés à la problématique des conventions d'études, et notamment à la répartition d'études proposées à l'ULB et à l'UCL.

En Wallonie, et je suis bien placé pour le savoir, l'ULB est très systématiquement exclue des possibilités d'études car elle est reconnue comme une université bruxelloise. Cependant elle nous semblait pouvoir occuper dans notre propre Région le statut privilégié d'une université bruxelloise. Nous nous sommes interrogés sur une série de conventions d'études réalisées en plusieurs phases dont bénéficiait l'UCL: 6,5 millions en 1992 et 5 millions en 1993. *A priori*, je n'ai pas de critiques à formuler quant au travail effectué par des chercheurs qui sont certainement très compétents. Cependant, nous avons également, au sein de notre université bruxelloise, des gens très compétents. J'ai donc demandé au Ministre de nous faire parvenir la liste globale des études accordées à l'un et à l'autre, ou plutôt à l'un et aux autres afin de déterminer dans quelle logique globale ces attributions s'inscrivaient dans les conventions d'études délivrées au sein de notre Région. Le Ministre s'est engagé à nous fournir ces renseignements, et je les attends avec impatience.

Notre Collègue M. Paternoster a interrogé le Ministre sur la problématique des puits perdus, dossier qu'il suit depuis longtemps. En effet, une convention d'étude a également été conclue en la matière afin de procéder à l'inventaire de ces puits perdus. J'estime avec M. Paternoster qu'il serait opportun de rappeler aux communes leurs obligations en la matière, notamment en ce qui concerne le respect des autorisations en matière de déversement d'eaux usées dans les eaux souterraines, peut-être via une circulaire adressée aux communes. Le Ministre s'y est également engagé.

J'en viens à présent au problème de l'assainissement qui a suscité quelques remous, si je puis dire. A cet égard, j'ai

interrogé le Ministre sur une question qui avait déjà été soulevée voici un an ou deux, à savoir la réadaptation de deux bassins d'orages très importants — Bourse et Anneessens — en Région bruxelloise et qui sont pratiquement inutilisés du fait de leur mauvaise conception. C'est la troisième fois, me semble-t-il, que j'interviens à ce propos. Lors d'une précédente interpellation, le Ministre Désir s'était engagé à faire réaliser une étude pour réadapter ces bassins qui, je le répète, sont inutilisés alors qu'aujourd'hui, des crédits sont nécessaires pour créer des bassins ailleurs. Malheureusement, cette étude n'a pas été réalisée. Le Ministre Gosuin en a pris acte et s'est engagé à consacrer un budget — qui me paraît devoir être limité au vu des investissements très considérables que nous serons amenés à consentir si nous devions créer de nouveaux bassins d'orage — pour étudier la possibilité de réhabiliter les bassins en question afin de les rendre fonctionnels.

J'en viens enfin à la problématique du Maelbeek sur laquelle ont porté de nombreuses questions, tant en Commission de l'Environnement qu'en Commission des Finances.

Afin de rafraîchir les mémoires, je rappelle — j'ai relu à cet égard un article du journal *Le Soir* de novembre 1991 — qu'il existe un accord entre l'Exécutif régional et les autorités communales d'Ixelles pour créer ce bassin d'orage en dessous des étangs d'Ixelles. Dès lors, il est superflu de recommencer des études qui existent déjà, afin d'examiner si un autre site serait propice à cette exploitation. La technique est au service des décisions politiques, et non l'inverse. S'il était prouvé qu'il est techniquement impossible de réaliser le bassin à cet endroit, il est clair qu'un autre site devrait être proposé.

Je rappelle — même si cela n'a pas été la meilleure part de ses activités — que la STIB a bétonné la moitié du sous-sol de Bruxelles dans des conditions techniques et hydrogéologiques bien plus complexes que celles posées par le bassin d'orage.

En tant que scientifique, les problèmes de la couche d'ozone et des pluies acides m'intéressent évidemment, mais il faut reconnaître que notre action au niveau de la Région est relativement symbolique à cet égard. Nous, socialistes, sommes intéressés par l'environnement au quotidien, qui concerne les gens, en particulier de condition modeste. Je cite à cet égard la phrase de Cioran: «Il faut vivre face à l'être et non face à l'esprit.»

Une réalisation concrète serait de régler le problème des habitants du quartier de la rue Gray, du quartier Chômé et de la Place Saint-Denis, qui vivent régulièrement les pieds mouillés.

Au niveau de l'environnement, le budget dont nous disposons doit être prioritairement destiné à régler les problèmes ponctuels des habitants. Il convient dès lors de trouver une solution concrète et urgente au problème du Maelbeek dont on parle depuis des décennies.

En commission, nous avons conditionné notre vote à la mise en œuvre d'un calendrier significatif quant à la réalisation de ce bassin d'orage, ce que ne prévoyait pas le programme physique d'investissements qui nous avait été soumis. Je remercie le Ministre Gosuin d'avoir planifié ce point dans son programme. En Commission des Finances, nous avons pu constater avec satisfaction que le programme physique d'investissements avait été revu de manière concrète. En effet, on prévoit pour la rue Gray des postes budgétaires de 158 millions en 1994, de 316 millions en 1995 et de 475 millions en 1996. Nous tenons à souligner que le groupe socialiste a œuvré de manière utile en commission afin d'arracher cette décision concrète et positive, en collaboration avec d'autres Collègues que je remercie. Cependant, se pose toujours un problème pour 1993. S'il est clair que les travaux ne seront pas lancés

l'année prochaine, il conviendrait néanmoins de réaliser des essais géotechniques et géologiques avant d'implanter ce bassin. Or, dans le calendrier physique d'investissements, ce poste n'est pas prévu en 1993. L'Exécutif devrait prévoir une bonne dizaine de millions pour permettre d'effectuer des essais afin que les travaux puissent s'opérer en 1994.

Dans un souci de solidarité avec d'autres communes connaissant des problèmes similaires, il serait opportun de redistribuer le poste budgétaire d'une trentaine de millions prévu pour les études globales « bassins d'orage ». En effet, il faut reconnaître que les deux dossiers du quartier Chômé et de la Place Saint-Denis sont beaucoup moins avancés sur le plan des études hydrauliques que ne l'est celui de la rue Gray. Donc, ces 30 millions seraient utilement répartis entre ces deux dossiers. Par conséquent, l'Exécutif devrait trouver des solutions concrètes pour dégager des essais géotechniques et des forages sur un autre budget pour la problématique de la rue Gray.

J'évoquerai encore la taxe sur l'eau qui a suscité pas mal de questions. Dans le budget des Voies et Moyens, 350 millions sont réservés, si je ne me trompe, à cet objet. Nous souhaiterions avoir un peu plus de détails sur l'assiette fiscale que va représenter cette taxe ainsi que sur les contributions respectives des ménages et des industries dans l'ensemble de cette recette. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Michel.

M. Michel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais émettre quelques réflexions à propos des pouvoirs locaux et des compétences dites d'agglomération.

Les taxis n'ont toujours pas su prendre la place qui leur incombe dans une politique générale de mobilité à Bruxelles. D'autres grandes villes encombrées comme Londres, Athènes, New York, Paris même, utilisent incontestablement mieux cet atout.

Les défauts du système bruxellois sont connus. Passons sur le fait que de nombreux chauffeurs contribuent largement eux-mêmes à la perturbation du trafic en s'arrêtant systématiquement en double file, même quand cela ne s'impose pas. Il reste que nos taxis sont trop chers et mal identifiés. Comme ils sont chers, ils ne sont pas utilisés à plein. Et puisqu'ils sont sous-utilisés, ils deviennent de plus en plus chers, ce qui constitue un cercle singulièrement vicieux. A cela s'ajoute la concurrence croissante des taxis-pirates, voitures de location déguisées en taxis ou l'inverse, et des taxis dits « chocolat », détenteurs de licences délivrées à profusion par des communes périphériques, qui ne peuvent en principe charger de clients dans les dix-neuf communes de Bruxelles, mais qui ne s'en privent pas.

Monsieur le Secrétaire d'Etat — qui est absent — a entrepris, en doublant le nombre de ses contrôleurs, un combat renforcé contre ces écumeurs du macadam bruxellois. Je lui souhaite de réussir. Mais il sait, comme nous, où se trouve la racine du mal, à savoir dans le blocage, depuis 1989, au nombre de 1 471, des autorisations d'exploitation délivrées à Bruxelles.

Dès lors, les nouveaux candidats au « transport rémunéré de personnes », selon l'expression consacrée, n'ont que deux choix : faire les doux yeux au bourgmestre de Drogenbos pour obtenir une licence « chocolat » ou racheter à prix d'or l'autorisation délivrée gratuitement en son temps par l'Agglomération à un exploitant bruxellois. Ces autorisations, livrées au marché de l'offre et de la demande, se négocient actuelle-

ment autour de 700 mille francs ! C'est éthiquement indéfendable. Il faudrait remettre là les compteurs — on pourrait dire les taximètres — à zéro, et reprendre la maîtrise de la délivrance et de la cession des autorisations.

Le Secrétaire d'Etat se propose enfin d'identifier spécialement les taxis bruxellois, notamment pour en faciliter le contrôle à l'égard des taxis « chocolat » et des pirates. J'espère que ce ne sera pas à l'aide des petits autocollants à l'emblème de la Région que l'on nous a offerts il y a quelques mois, mais bien d'une manière particulièrement visible, qui permette de distinguer les taxis, non seulement des voitures pirates, mais aussi des autres véhicules, dans le flot de la circulation bruxelloise.

J'en viens au chapitre des pouvoirs locaux. La création annoncée d'un fonds de refinancement des trésoreries communales, qui semble être une initiative heureuse — mais nous devons encore nous prononcer ici à ce sujet — devrait entraîner une économie sensible au niveau des charges financières générées par les emprunts communaux et autorise l'Exécutif à majorer de près de 800 millions, soit de plus de 14 p.c., le Fonds des Communes. Parallèlement, la dotation complémentaire augmente de près de 6 p.c. Je me réjouis d'apprendre que ces dotations complémentaires disparaîtront prochainement, fondues dans le Fonds des Communes.

Elles encombrant inutilement les budgets et les comptes communaux. Pourquoi ne pas y fondre aussi certaines dotations spécifiques et conditionnelles ? J'ai déjà dit qu'il fallait faire confiance a priori aux collèges communaux quant au bon usage des deniers alloués par la Région, fût-ce pour des missions bien précises, et cela d'autant plus que l'Exécutif dispose, avec son pouvoir de tutelle, d'un contrôle a priori sur les budgets et a posteriori sur les comptes des communes.

Dans sa déclaration du 18 octobre 1989, l'Exécutif annonçait une révision des critères de répartition du Fonds des Communes « qui tienne compte à la fois des besoins actuels et d'une indispensable solidarité, d'une part entre les communes structurellement défavorisées et les autres, et d'autre part à l'égard de celles qui supportent des charges plus importantes au profit de toute la population bruxelloise ».

Notre budget de 1991 portait un poste de 40 millions affectés principalement à l'étude de cette restructuration du Fonds.

Nous sommes pratiquement en 1993, et la répartition s'effectue pourtant toujours sur la base de l'arrêté royal de 1982, légèrement corrigé par des dotations complémentaires.

Il est donc temps, maintenant, que nous puissions disposer rapidement d'un projet d'ordonnance à cet égard.

La situation financière des communes bruxelloises semble globalement sinon s'améliorer, en tout cas ne plus se détériorer davantage. La commune d'Evere ne vient-elle pas de décider la réduction de ses additionnels à l'IPP ? Mais une menace pèse sur leur équilibre en 1993, et je ne suis sans doute pas le premier à le dire ici : il s'agit de la majoration du taux de précompte immobilier de 1,25 à 2,25 pour les immeubles non affectés au logement.

L'enrôlement malaisé de cette nouvelle taxe causera, comme chacun sait, d'importants retards dans la perception de l'impôt.

Au budget 1992 de Bruxelles-Ville — le budget 1993 n'étant pas encore connu — existe un poste de 3 350 millions au titre du précompte immobilier. Un simple calcul indique que chaque mois de retard dans l'enrôlement entraînera pour cette commune une charge d'intérêts de 30 ou 35 millions. Si ce

retard à l'enrôlement perdue pendant une période de six mois — ce qu'annonce l'administration de l'Etat — la charge d'intérêts supplémentaire pour Bruxelles-Ville sera de l'ordre de 180 à 200 millions.

Quand on sait que le supplément de recettes attendu de cette majoration par la Région est de l'ordre de 113 millions, et que l'Agglomération, bien que cela n'apparaisse pas clairement dans son budget, en percevrait, d'après les calculs que j'ai faits, environ 196, grâce à ses additionnels, on constate que cela représente un total, Agglomération et Région confondues, de l'ordre de 300 millions, alors que cela risque de coûter, à la seule ville de Bruxelles, 200 millions de charge d'intérêts.

A défaut de supprimer purement et simplement cette adaptation du précompte immobilier, je voudrais rappeler et vous inviter à étudier la motion adoptée récemment par le Conseil communal de Bruxelles, à la suggestion du Collège et spécifiquement d'un de ses échevins, motion qui propose une formule consistant à enrôler, dans un premier temps, l'ensemble des immeubles sur base de 1,25 et à enrôler ensuite, avec toutes les précautions et les garanties nécessaires quant à ce qui doit et ne doit pas être taxé, le supplément qui reviendrait à la Région et à l'Agglomération, au titre des immeubles non affectés au logement.

J'espère que l'Exécutif, et en particulier le Ministre des Finances, considérera avec intérêt cette suggestion faite par la Ville de Bruxelles, suggestion qui, en ce qui la concerne en tous cas, lui permettrait d'échapper à une dépense exorbitante, inutile et imprévue en charge d'intérêts.

Le budget des pouvoirs locaux contient un poste de 25 millions, consacré à la promotion de l'image des communes.

Le Ministre-Président a indiqué en commission qu'il envisageait, pour utiliser ce budget, soit la création d'un nouvel organe de promotion de Bruxelles, soit la reprise du TIB de Bruxelles-Ville.

L'Office du tourisme de Bruxelles-Ville fonctionne très bien. En 1991, il a dépensé 52 millions, avec une subvention de la Ville de 17,5 millions seulement, subvention réduite chaque année par la tutelle, comme si elle voulait l'étrangler. Malgré cela, le TIB a dégagé de sa gestion un bonus de 7 millions. Actuellement, pour 1992, une situation identique se dessine.

Le TIB remplit parfaitement ses missions au profit non seulement de Bruxelles, mais de l'ensemble des communes de la Région. Il édite un agenda et des prospectus promotionnels; il se charge de réservations d'hôtels, et pas seulement de Bruxelles-Ville; il se charge de réservations de places dans les théâtres, et pas seulement de Bruxelles-Ville; il participe à des foires et congrès en Belgique et à l'étranger où il promotionne l'image touristique de Bruxelles, il dispose d'un service d'hôtes, etc.

Pourquoi, plutôt que de vouloir s'emparer du TIB et reprendre ses charges, ne pas conclure avec lui une sorte de contrat de gestion comme on en a l'habitude à la Région, contrat assorti d'une dotation qui s'ajouterait à celle de Bruxelles-Ville, et d'un cahier des charges, bien entendu, ainsi que d'une participation de la Région au conseil d'administration, déjà pluraliste par ailleurs, et mixte public/privé.

Quelques mots à propos de la propreté publique. Monsieur le Président, je ne vais pas entamer ici un débat sur ce problème crucial de la propreté à Bruxelles. Je parlerai simplement de la collecte des encombrants. Comme vous le savez, les encombrants sont une des sources principales de dépôts sauvages de déchets. Certaines communes ont organisé des collectes

d'encombrants, soit à travers le dépôt à certains endroits et à certains moments de conteneurs, soit, et encore mieux, à travers la récolte par camions, à jour fixé, des objets déposés sur les trottoirs, devant les habitations. Ce service type de collecte convient, de toute évidence, infiniment mieux à la population âgée qui ne dispose pas de véhicule pour se rendre à la déchetterie nouvellement installée, et qui est donc très heureuse de voir enlever, à domicile, les encombrants.

Ces opérations ont toutefois amené quelques surprises, spécialement à Forest et à Bruxelles-Ville. Ainsi, si de vieux fauteuils placés la veille de la récolte devant une porte avaient disparu le lendemain, en faisant sans doute le bonheur d'un brocanteur nocturne, en revanche, un vieux frigo déposé tout à côté se retrouvait lui, au petit matin, entouré d'une « gazinière » hors d'usage et d'un sommier rouillé, à la légitime stupéfaction du riverain concerné. C'est qu'en effet nombre d'habitants des communes voisines, voire de la périphérie, profitent de ces récoltes pour se débarrasser, eux aussi, d'objets devenus inutilisés. Mais la surprise des riverains n'est rien à côté de celle — très désagréable — des échevins en charge de la propreté dans les communes dont je parle, qui doivent ainsi faire face à des dépassements budgétaires importants et totalement imprévus.

Ainsi, à Bruxelles-Ville, a-t-on dû porter, au printemps dernier, le nombre des conteneurs prévus pour une telle campagne de 303 à 425, grâce aux vieux sommiers des autres communes!... (*Sourires.*)

Je suggère dès lors au Secrétaire d'Etat qu'à défaut d'une prise en charge par la Région de ce type de récolte — ce qui serait logique, puisqu'il s'agit somme toute, le plus souvent, de déchets d'ordre ménager — il incite l'ensemble des communes bruxelloises à procéder simultanément — à l'aide peut-être des subventions affectées à la propreté que leur alloue l'Exécutif — à des collectes d'encombrants dans la Région, en veillant, par ailleurs, à les coordonner avec les enlèvements réguliers de l'Agence pour la propreté, pour que les uns ne croisent pas les autres. Certains habitants s'inquiètent en effet, quand cela se produit, de voir les camions de l'Agence ignorer, très légitimement d'ailleurs, leurs vieux objets abandonnés.

Quant aux services d'urgence, je me réjouis du pré-accord intervenu récemment entre le Secrétaire d'Etat et les syndicats à propos de la création d'un cadre transitoire, dans le problème que posait, de manière inadmissible, l'installation d'un cadre linguistique au service d'incendie.

Je plaide par ailleurs pour l'installation plus rapide du poste avancé de Neder-over-Heembeek. Je ne m'étendrai pas sur les risques spécifiques qui y planent en matière d'incendie, notamment en raison de la présence de dépôts pétroliers, mais je demanderai au secrétaire d'Etat responsable de ne pas envisager d'office l'installation de ce poste avancé sur le site de l'hôpital militaire.

Je constate qu'au sein du Collège et de la majorité de Bruxelles-ville, se côtoient trois opinions différentes — celles de deux échevins et celle d'un conseiller — quant à l'implantation idéale de ce poste avancé. Avant d'en décider l'installation à proximité de l'hôpital militaire et donc loin des centres urbains qu'il devrait desservir, il serait opportun d'organiser une concertation entre les pompiers, l'Exécutif et la Ville de Bruxelles, afin d'opérer à cet égard le choix le plus judicieux.

J'en termine en plaidant pour le bilinguisme latéral, facial et postérieur des véhicules de l'Agence pour la propreté et du Service d'Incendie. Pour une raison qui m'échappe, ces véhicules sont identifiés à l'aide d'inscriptions, dans une langue, à l'avant et sur un côté: «Bruxelles-propreté» ou «Sapeurs Pompiers», et dans l'autre langue, sur le côté opposé et à l'arrière: «Brussel-net» ou «Brandweer».

Je ne vois pas ce qui empêche de juxtaposer les mentions française et néerlandaise sur l'ensemble des faces de ces véhicules.

Ainsi, quel que soit le trottoir sur lequel il marche, et quelle que soit sa langue, chaque Bruxellois pourrait-il reconnaître ces véhicules comme étant les siens, ce qui serait la moindre des choses quand on considère le montant de la taxe régionale qu'il acquitte pour les faire rouler. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, avant d'aborder l'examen proprement dit du budget et d'exposer le point de vue du groupe socialiste, je voudrais, au nom de celui-ci, dire notre relative irritation devant la tendance récurrente ou récurrente aux coups d'épingle de type linguistico-communautaire de nos Collègues néerlandophones.

Nous sommes quelques-uns dans cette Assemblée, notamment les partis francophones de la majorité, et particulièrement le PSC et le PS, à avoir toujours cherché à éviter de transformer le Conseil régional en champ clos des querelles communautaires.

Du côté flamand, on a beaucoup daubé sur les débordements d'Olivier Maingain, le cheval-léger de la francophonie militante. Je constate que du côté flamand, il y a beaucoup, beaucoup trop d'Olivier Maingain. J'ajoute qu'entendre constamment le chef de groupe du CVP, M. Vandebossche, mettre en cause des accords de majorité, qu'ils soient nationaux ou régionaux, d'entendre aussi M. Vandebussche revenir constamment sur des questions de types linguistique et communautaire, cela finit par peser un peu lourd, alors qu'on avait souhaité justement que le Conseil régional soit un lieu de convivialité, une Assemblée consensuelle, et non un champ clos de querelles de ce genre.

J'ai regretté qu'une fois de plus, dans son discours, M. Vandebossche ait mis ces problèmes en avant, et qu'après avoir, au cours d'une précédente séance, donné une interprétation saugrenue et personnelle du droit de tirage de l'accord de la Saint-Michel, il vienne aujourd'hui mettre en cause des accords de majorité, par exemple sur Erasme. J'affirme clairement que lorsque l'on fait partie d'une majorité, il faut respecter les engagements pris par cette majorité, il faut s'y tenir et non jouer à la carte.

Ce que je viens de dire est valable aussi pour l'intervention de M. Vandebussche à propos de la Maison de la Francité. En 1988-1989, ont été conclus des accords communautaires qui ont apporté à nos amis flamands de Bruxelles certaines garanties. Un certain nombre de nos Collègues se sont ainsi retrouvés échevins en surnombre et en complément dans les communes bruxelloises, puisque de-ci, de-là, un échevin était ajouté. C'est certainement utile pour la paix communautaire, mais c'est également très coûteux!

Il est désagréable que la bonne exécution de ce type d'accord suscite systématiquement en contrepartie des questions dès que le moindre événement pourrait être considéré comme favorable aux francophones.

Parlons donc de la Maison de la Francité. Elle est achetée par la Régie d'Agglomération et c'est, semble-t-il, pour certains d'entre nous, quelque chose de scandaleux ou, en tout cas, de problématique. J'affirme que cette affaire est claire, simple et lumineuse, puisqu'il s'agit d'un achat sur fonds propres qui n'entame pas les budgets de la Région et ne change rien aux équilibres budgétaires de la Région.

Sans vouloir m'appesantir, parce que ce serait inopportun, j'ajouterai que la Région va s'enrichir et non s'appauvrir. Si je comprends bien, on voudrait désormais que lorsque la Région s'enrichit par la vente d'un immeuble francophone, une compensation soit accordée aux Flamands. Cette façon de poser les problèmes ne me paraît pas très raisonnable.

Ainsi, si la Communauté flamande vendait l'Ancienne Belgique, on pourrait envisager de l'acheter au même prix, ce qui constituerait un enrichissement pour la Région. Cependant, je ne suis pas sûr que la Communauté flamande soit vendable à ce prix-là. Sachons donc raison garder.

Nous savons qu'il y avait des amateurs pour la Maison de la Francité, des amateurs en tous genres, si ce n'est des spéculateurs... J'espère toutefois que le SP ne défend pas la spéculation immobilière lorsqu'elle est flamande.

Par ailleurs, des questions techniques ont été posées sur cette Régie, laquelle est en liquidation. Jusqu'en 1988, on a imposé la vente du patrimoine. Il est clair que ce fut une erreur catastrophique! En effet, si l'on avait conservé l'ensemble de celui-ci, et je pense à la rue aux Laines, au Botanique ou au Bempt à Forest, la Régie disposerait maintenant d'un bon capital de l'ordre du milliard. Il me semble que certaines vérités doivent être dites.

Les erreurs du passé sont ce qu'elles sont, mais en 1988 le Ministre Philippe Moureaux nous a donné instruction d'arrêter les ventes et de conserver le patrimoine parce que la Région allait être créée. Il fallait conserver ce patrimoine dans le cadre d'une politique foncière bruxelloise afin de pouvoir le transférer à la future Régie régionale, si toutefois nous souhaitions la mettre en place.

Je ne désire pas spécialement défendre la continuité de la fonction publique comme l'on dit, mais vous aurez certainement remarqué que depuis la création de la Région, j'ai tout fait, en remontant régulièrement à cette tribune, pour que l'on crée le nouvel outil permettant de lui transférer la Régie d'Agglomération en liquidation. Il n'empêche que cette Régie continue à devoir gérer, avec ses moyens propres, ce qui subsiste de son patrimoine. Je puis vous assurer que le reliquat de la Régie d'Agglomération qui sera transféré à la Région constituera un embryon d'outil performant. Je suis heureux que l'on nous annonce la création de ce nouvel organe pour cette année, car le Conseil régional pourra enfin exercer un contrôle sur un outil régional. C'est en tout cas ce que je souhaite pour cette législature et je pense que l'Exécutif s'y est engagé.

Je termine sur ce point. Le budget qui nous est présenté nous semble témoigner de la responsabilité et de la cohérence qui guident l'Exécutif dans sa gestion. Jean-Louis Stalport a montré, je crois, que les finances bruxelloises étaient maîtrisées et que l'Exécutif évitait à la fois les écueils du surendettement et du sous-investissement. Le groupe socialiste appuie tout à fait la ligne adoptée, consistant à rester dans les limites de l'emprunt autorisé par le Conseil supérieur des finances. Les recettes ont été évaluées avec une prudence qui doit subsister jusqu'à la fin de la législature, parce qu'elle est le secret de la survie de cette Région, qui, à aucun moment, ne doit être acculée à tendre la sébile. Si les inquiétudes de certains devaient se vérifier, ce serait très fâcheux. Le groupe socialiste souhaite que l'on s'en tienne à une gestion rigoureuse.

Le budget actuel est de toute évidence, à nos yeux, une œuvre inachevée. Il va de soi que les accords de la Saint-Michel — s'ils sont votés — auront des répercussions importantes sur les finances de notre Région dès 1993. Un ajustement sera inévitable pour inscrire les montants résultant du droit de tirage qui s'élèvera cette année à hauteur d'1 milliard. Il faut

donc prévoir cet ajustement dans les limites des moyens dont nous disposons, sans avoir recours à de nouvelles impositions, sans accroissement de la pression fiscale sur la population. Je veux être très clair. Le groupe socialiste considère que, dans le cadre des accords de la Saint-Michel, les problèmes de l'enseignement devront être résolus sans augmentation de la pression fiscale sur les citoyens de ce pays, et, en tout cas, sur les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale. En d'autres termes — et nous sommes convaincus que c'est bien la volonté de l'Exécutif —, les crédits nouveaux qui seront nécessaires devront être trouvés dans le cadre des moyens budgétaires et des recettes actuellement disponibles pour la Région. Je le répète encore une fois, il n'est pas question d'augmenter la charge fiscale.

M. André. — Où trouverez-vous les 3 milliards nécessaires, Monsieur Moureaux? C'est à peu près le montant inscrit pour ce secteur au budget de la Communauté française.

M. Moureaux. — J'ai pris connaissance des calculs de M. Gol. Apparemment, le PRL est complètement brouillé avec les chiffres! Je vous garantis que, d'après le plan déposé par le groupe socialiste, ce poste ne coûte en aucun cas 3 milliards à la Région bruxelloise. C'est exclu!

M. André. — Il faudra que vous nous l'expliquiez!

M. Moureaux. — Dans notre esprit, ce plan est calculé de manière précise pour trouver, dans les limites strictes du droit de tirage, les moyens nécessaires à la Commission communautaire française non seulement pour assurer la survie de l'enseignement francophone mais aussi pour nous permettre d'assumer les nouvelles compétences qui nous seront transférées. Il n'est pas question d'envisager de sortir de ces limites. Nous avons bien enregistré ce qui a été dit ici il y a quelques jours, à savoir que si nous sortions de ce droit de tirage, nous nous retrouverions devant le chantage de certains. C'est une évidence, il ne faut pas faire de dessin: chaque fois que les francophones essaient d'obtenir quelque chose, on nous demande immédiatement une contrepartie. Je l'ai dit et je le répète, nous avons voulu obtenir ce droit de tirage parce que c'est la première fois que nous pourrions ainsi remplir notre devoir de solidarité envers l'enseignement francophone et envers la Wallonie sans avoir à payer des compensations inadmissibles. Et il n'est pas question de 3 milliards, Monsieur André.

J'en viens à ma deuxième remarque, Monsieur le Ministre. Nous souhaitons vivement la mise en place d'une administration performante, d'une structure cohérente. Nous avons pris acte de la volonté de l'Exécutif d'installer celle-ci pour le début de 1993. Mais il importe aussi de motiver les hommes et les femmes qui travaillent au sein de cette structure. Il faut donc que les différents statuts soient harmonisés et qu'une solution équitable intervienne pour tous. Nous pourrions difficilement admettre que certaines catégories d'agents soient lésées, ce qui se répercuterait inévitablement sur la qualité de leur travail. Nous pensons que les organisations syndicales doivent pouvoir jouer leur rôle naturel d'intermédiaire entre la «Région patron» et les travailleurs de la fonction publique régionale.

Pour qu'elles puissent remplir ce rôle, elles doivent disposer d'une information claire et globale sur les intentions de l'Exécutif en matière de fonction publique.

Mme Nagy. — Monsieur Moureaux, je ne comprends pas pourquoi le PS s'est opposé à l'amendement que j'avais déposé en commission concernant l'harmonisation des statuts sur base de critères objectifs.

Lorsqu'on a discuté du transfert des compétences, à la demande des organisations syndicales, vous n'avez pas tenu les mêmes propos qu'ici, en séance publique.

M. Moureaux. — Madame Nagy, je comprends très bien le point de vue du groupe Ecolo et je le rejoins sur le plan des principes.

M. André. — Vous avez besoin d'Ecolo, Monsieur Moureaux! (*Sourires.*)

M. Moureaux. — Il ne faut pas perdre de vue que la fonction publique, avant tout, dépend de la responsabilité du pouvoir exécutif. C'est lui qui, au premier chef, gère l'administration et assure les contacts nécessaires avec les organisations syndicales. Dans un système parlementaire et démocratique, chacun doit exercer ses responsabilités.

Nous contrôlons l'Exécutif et c'est la raison pour laquelle le groupe PS lui rappelle la manière dont il désire qu'il gère ce problème, en harmonie avec les organisations syndicales.

En matière d'aménagement du territoire, nous nous réjouissons de l'action menée par l'Exécutif. Le Ministre-Président entend améliorer l'image de Bruxelles. Nous le soutenons dans son objectif parce que nous pensons qu'il faut rendre à notre Région tout son attrait pour inciter les gens à y vivre.

Il est certain que Bruxelles a subi lourdement les erreurs urbanistiques du passé dont les cicatrices sont encore visibles.

Si l'on y regarde de plus près, on perçoit un changement de mentalité: des quartiers sont rénovés. Depuis que la Région existe, les espaces publics, notamment les aménagements de surface qui étaient une honte, un chancre dans la ville, ont été aménagés. Il faut en remercier l'Exécutif et tous les Ministres qui ont œuvré pour rendre à notre ville une image présentable.

Dans tous les domaines qui vont être examinés au cours des prochaines semaines, que ce soit le code du logement, la revitalisation des quartiers, la mise sur pied de la régie foncière, je suis convaincu que tout le Conseil apportera sa participation et les pierres que souhaite le parti socialiste.

Nous sommes également soucieux de voir amplifier l'action en faveur des plus démunis. Il est clair que le problème du logement à Bruxelles devient lourd et préoccupant. Pour les gens à revenus moyens, les jeunes ménages où les deux conjoints travaillent et ont des enfants, trouver un logement est difficile. Il est évident que cela l'est encore bien plus pour les plus démunis. Suite à la vague spéculative, il faut améliorer les outils, par exemple les allocations de déménagement, d'installation, de loyer. Nous souhaitons que l'on donne à ce système toute son efficacité.

La politique en matière d'équipements et de déplacements menée par l'Exécutif rencontre les préoccupations du groupe socialiste. Le problème de la mobilité se pose à toutes les grandes métropoles urbaines et il est évident qu'il faut y répondre en favorisant le transport public. L'intégration dans un même département du secteur des communications et de celui des travaux publics est une bonne chose. Si l'on constate une amélioration sensible des transports en commun depuis la mise en place de la Région et si nous soutenons résolument les efforts du Ministre, nous nous inquiétons cependant de voir que les objectifs du contrat de gestion liant la Région à la STIB ne sont pas atteints. Du côté de la STIB en termes d'augmentation des recettes, du côté de la Région en termes de vitesse commerciale.

Nous sommes conscients des difficultés auxquelles doivent faire face le Ministre ainsi que peu ou prou tous les partis selon l'échelon du pouvoir qu'ils occupent.

Dès lors, nous devons appuyer le Ministre s'il compte entreprendre des démarches en direction des élus communaux et des commissaires de police en vue d'obtenir l'indispensable collaboration des communes dans l'amélioration de la vitesse commerciale.

C'est un problème de crédibilité à la fois pour la Région et pour les élus communaux. Le groupe socialiste sera à ses côtés chaque fois qu'il se trouvera face à une mauvaise volonté avérée.

L'examen du plan d'investissements pour 1993 suscite une autre question du groupe socialiste: les objectifs ne sont-ils pas trop ambitieux par rapport aux montants prévus? Ne va-t-on pas forcément vers un ajustement budgétaire?

Je voudrais par ailleurs rappeler la grande attention accordée par le groupe socialiste à la réalisation du prolongement du métro vers l'hôpital Erasme.

Vingt millions ont été prévus pour finaliser les études sur ce prolongement.

Interrogé par un membre de mon groupe en commission, le Ministre s'est engagé à puiser 20 millions supplémentaires dans les recettes que produira l'ordonnance relative à l'aliénation des immeubles domaniaux si le budget initial s'avérait insuffisant. Nous en prenons acte avec satisfaction.

La politique menée par l'Exécutif en ce qui concerne les transferts vers les pouvoirs locaux connaît un nouvel élan. Les exercices antérieurs laissaient déjà apparaître la volonté de l'Exécutif d'éviter tout dérapage des finances communales. Le Fonds des Communes est augmenté de près de 800 millions.

Le Ministre-Président a estimé que cette majoration du fonds doit permettre l'ouverture du débat sur une plus grande solidarité à l'égard de certaines communes et d'un mode de répartition qui tienne compte des difficultés de celles-ci. Il nous annonce une remise en question du mode de ventilation et de répartition d'une partie du Fonds des Communes.

Le groupe socialiste se réjouit de constater que le bénéfice de la consolidation des emprunts sera affecté au Fonds des Communes. La répartition sera effectuée sur des bases objectives et non au coup par coup.

De cette manière, l'Exécutif répond avec adéquation à ceux qui l'accusent parfois de porter atteinte à l'autonomie communale. A côté du financement général, la Région apporte son aide aux communes pour des programmes spécifiques. Les résultats sont probants en matière de propreté publique et nous soutenons donc la poursuite et le renforcement de ce programme.

Nous apportons bien sûr également notre appui à l'activité qui concerne la cohabitation et l'intégration des communautés locales, tout en attirant l'attention de l'Exécutif sur la nécessité de définir des critères précis pour l'octroi des subsides. La période expérimentale permet à présent de passer, en vitesse de croisière, à un système plus cohérent et plus strict.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet du budget de l'Agence régionale pour la Propreté. Nous nous rappelons tous les conditions dans lesquelles la Région a dû reprendre cette compétence: un personnel démotivé, une structure essouffée, un ville sale, une population parfois indisciplinée.

Nous avons, aujourd'hui, une nouvelle entreprise au sein de laquelle est menée une réelle politique du personnel, notam-

ment en matière de communication interne, d'activités sociales, de motivation et de formation. Le service de la collecte a été réorganisé de manière à mieux répondre aux besoins, en prévoyant, par exemple, des enlèvements les jours fériés qui tombent en semaine. L'organisation de collectes sélectives devrait réjouir tous ceux qui se préoccupent de la préservation de l'environnement.

Nous pouvons noter les actions intelligentes d'information et de sensibilisation du public sur la propreté, qui commencent à porter leurs fruits. Les résultats obtenus par le pouvoir régional, en quelques années, sur le plan de la propreté sont remarquables et remarquables et le budget 1993 fait apparaître l'intention de l'Exécutif de poursuivre son action dans la même voie.

Parce qu'elle est directement perceptible par la population, l'amélioration de la propreté à Bruxelles contribue également à la restauration d'une meilleure image de notre ville-région.

J'ai ainsi justifié, après d'autres membres de mon groupe, le soutien que nous apportons à l'Exécutif de la Région bruxelloise. Ce soutien est total et concerne l'ensemble des membres de l'Exécutif, quels qu'ils soient et quelle que soit leur appartenance politique ou linguistique. Cela doit être clair: nous sommes pour une Région gérée par des responsables dont la préoccupation principale est l'intérêt de celle-ci, dans le respect des spécificités et des différences qui la caractérisent. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre les propos que j'ai tenus au début de mon intervention.

Nous accordons donc, de façon très claire, notre confiance à l'Exécutif dans sa globalité, pour sa politique, toute sa politique, rien que sa politique. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Les Ministres répondront lundi aux interventions et aux interpellations relatives aux budgets 1993.

Par ailleurs, je suis saisi d'une demande de réunion à huis clos pour l'examen de la dotation du Conseil. Je vous propose dès lors d'entendre à présent les questions d'actualité, de nous réunir ensuite à huis clos et de reporter les quatre questions orales au début de la séance de lundi après-midi.

De Ministers antwoorden maandag op de gestelde vragen en op de interpellaties met betrekking tot de begrotingen 1993.

Er werd mij ook gevraagd om een vergadering met gesloten deuren te houden voor de bespreking van de dotatie van de Raad. Ik stel derhalve voor nu meteen de dringende vragen te behandelen om daarna een vergadering met gesloten deuren te beleggen. De vier mondelinge vragen komen dan in het begin van de vergadering op maandag namiddag aan de orde. (*Instemming.*)

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE BATIR POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION SUD A FOREST

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE AANVRAAG VAN EEN BOUWVERGUNNING VOOR DE BOUW VAN HET ZUIVERINGSSTATION ZUID TE FORST

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, l'enquête publique relative au permis de bâtir de la station d'épuration Sud située à Forest est terminée depuis une semaine. La commission de concertation devrait se réunir ce 4 décembre.

Ce permis de bâtir concerne le projet le plus important que notre Exécutif ait jamais réalisé. En effet, il implique un coût minimum de quatre ou cinq milliards; le demandeur du permis de bâtir est l'administration régionale de l'Environnement. En outre, la station d'épuration en projet couvrirait trois hectares, pour 360 000 équivalent/habitants.

Je rappelle que l'ordonnance sur les études d'impact, que nous avons votée au cours de l'été dernier, prévoit, en son annexe 1, la réalisation d'une étude d'incidences dès qu'une station d'épuration dépasse 30 000 équivalents/habitants. Le projet en question est donc douze fois supérieur au minimum requis pour la mise en œuvre d'une telle étude.

Or, que constatons-nous? L'enquête publique a été réalisée de la manière la plus minimaliste possible, deux affiches légales ayant été placées dans une impasse située dans un quartier désert. L'Exécutif n'a procédé à aucune autre forme d'information. N'oublions cependant pas que l'ordonnance sur l'urbanisme que nous avons votée permet, lorsque le cas le justifie, d'informer le public de manière beaucoup plus large. Or, dans le cas présent, l'Exécutif s'est contenté d'observer les prescriptions légales.

Conséquence logique de cette attitude: les habitants des quartiers proches du lieu d'implantation de la station d'épuration s'inquiètent et se mobilisent. Il est, dès lors, très probable que ce projet régional utile, indispensable, et pour lequel notre groupe se bat depuis longtemps, soulèvera des protestations qui ne seront dues qu'au manque d'information, de transparence et de démocratie.

Je demande, dès lors, au Ministre ce qu'il compte faire pour réparer ce que je qualifie de «faute politique»? Comment va-t-il organiser l'information du public? Va-t-il, même si l'ordonnance que nous avons votée n'a pas encore de valeur obligatoire, puisque les arrêtés d'application ne sont pas pris, commander une étude d'incidences du type de celle que nous avons prévue? Je rappelle que cette dernière doit tenir compte de l'avis d'un comité d'accompagnement regroupant notamment des habitants. Le travail serait ainsi accompli d'une manière démocratique et l'Exécutif pourrait enfin prouver dans les faits la volonté de transparence et d'information qu'il dit vouloir manifester. Malheureusement il ne l'a pas concrétisée à l'occasion du projet le plus important jamais mis en œuvre depuis la création de la Région.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, le site d'implantation, les choix technologiques, les concepts mêmes de cette station d'épuration relèvent d'un long processus de décisions, antérieures, du reste, à cet Exécutif.

Au fur et à mesure des adjudications, des permis de bâtir, la problématique a été largement exposée en public, lors de conférences et d'expositions, notamment.

Personne ne doute de l'importance de ce projet; chacun en connaît les implications, M. Adriaens en premier lieu.

Bien sûr, le respect strict des procédures urbanistiques a été observé. J'ajoute que les procédures de délivrance des permis d'exploitation devront être entamées en temps opportun. Elles s'inscriront, bien entendu, dans le respect des réglementations en vigueur et du permis d'environnement qui deviendra pleinement exécutoire en juin 1993. C'est donc alors que toutes les procédures pourront être mises en œuvre. Je précise que mes prédécesseurs ont arrêté des processus technologiques évolutifs qui permettront, le cas échéant, d'améliorer ou de revoir le projet si, entre-temps, des directives européennes devaient par exemple intervenir.

Enfin, je voudrais préciser que le cahier des charges d'exploitation de la station prévoit des contrôles permanents à l'émission, mais aussi un état de l'environnement initial avant la mise en exploitation et une méthodologie du suivi.

L'interpellateur ne souhaite certainement pas prolonger les procédures et faire en sorte que nous attendions encore plusieurs mois, voire plusieurs années, avant d'entreprendre ce qu'il appelle un investissement majeur et important pour la Région bruxelloise. Il doit savoir que lors de la délivrance du permis d'exploitation, toutes les procédures d'information et d'évaluation seront suivies, conformément à la réglementation.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Je remercie le Ministre de me promettre que l'information sera assurée lors des phases ultérieures.

Effectivement, mon but n'est pas de retarder la mise en application d'un plan d'épuration qui existe depuis plus de dix ans. Cependant, selon moi, vous avez pris des risques, Monsieur le Ministre, en n'informant pas la population, dont vous avez surestimé la connaissance de vos projets.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. HASQUIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LE MANQUE DE DRAGAGE DANS LA PARTIE SUD DU CANAL ET L'ETAT EXACT DE LA SITUATION DE LA NAVIGATION A CET ENDROIT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HASQUIN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER HET ACHTERWEGE BLIJVEN VAN BAGGERWERK IN HET ZUIDELIJKE GEDEELTE VAN HET KANAAL EN DE JUISTE TOESTAND VAN HET SCHEEPSVERKEER OP DIE PLAATS

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin pour poser sa question.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, voici quelques jours, notre Conseil a

adopté un projet d'ordonnance relatif à la création de la Société du Canal et à ses compétences.

Quelques jours plus tard, l'enfant recueilli ou adopté semble nettement moins bien portant qu'il paraissait à première vue; si j'en crois la presse, et plus particulièrement *La Libre Belgique*, un certain nombre d'informations ont été scellées dans la discussion.

D'abord, je voudrais savoir si l'Exécutif était en possession de ces informations au moment de la discussion et de l'élaboration du projet d'ordonnance. En effet, il semblerait qu'un embranchement non négligeable du canal Charleroi-Bruxelles s'est envasé au fil du temps, puisqu'il n'y a pas eu de dragage pendant dix ans. Des investissements considérables doivent donc être effectués. Quelles en sont les conséquences au niveau de la nouvelle société?

De plus — et cela aurait des conséquences sur la rentabilité de la société — le commerce maritime aurait à souffrir de cette situation, car les bateaux ne pourront plus avoir la même charge de tonnage.

Enfin, étant donné l'importance des travaux de dragage à effectuer dans les toutes prochaines années, se pose avec acuité le problème de l'évacuation des boues. Qu'en est-il exactement et quelles dispositions a-t-on prises en la matière?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie l'honorable membre de l'intérêt qu'il porte à la Société du Canal, nouvelle société du Port de Bruxelles.

Effectivement, avant la régionalisation, le canal était composé d'une partie nord, allant de Vilvorde à la Place Saintelette, et d'une partie sud, de la Place Saintelette jusqu'à la limite d'Anderlecht.

L'honorable Collègue a tout à fait raison: l'Etat central n'a plus fait draguer la partie sud du canal depuis 1983. Au moment de la régionalisation, en 1989, nous nous sommes préoccupés de cet élément. De 1990 à 1994, la Région aura investi 500 millions pour le dragage de l'ensemble du canal. C'est un premier élément.

Deuxièmement, dans le cadre du contrat de gestion actuellement en négociation, une somme annuelle de 100 millions est prévue pour permettre le dragage normal du canal.

Troisièmement, je dirai, pour rassurer l'honorable membre, que la partie nord du canal est toujours accessible aux navires de mer, la partie sud ne l'étant pas pour des raisons de ponts, mais je présume que mon Collègue ne visait pas ce tronçon. Ce dernier est en train d'être dragué, selon les normes que je viens d'indiquer, pour le rendre accessible aux péniches de l'ordre de 1 350 tonnes.

Dès lors, je puis rassurer l'intervenant: le problème étant connu lors des négociations auxquelles nous avons fait allusion dans le débat au sujet de l'ordonnance «canal». Les dispositions sont prises à cet égard et le trafic n'a d'ailleurs jamais été interrompu.

Je précise toutefois que si des mesures n'avaient pas été prises en 1990, nous aurions connu les inconvénients signalés par l'honorable membre.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. GALAND A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR L'INFORMATION SUR LES DANGERS DU CO — SPECIALEMENT A L'APPROCHE DE L'HIVER

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GALAND AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIËRES, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE VOORLICHTING OVER DE GEVAREN VAN CO — IN HET BIJZONDER MET DE WINTER VOOR DE DEUR

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

Je signale que c'est M. le Ministre Grijp qui répondra en lieu et place de M. le Secrétaire d'Etat Anciaux.

M. Galand. — Monsieur le Président, dans les bons usages de notre Assemblée n'est-il pas prévu que nous soyons avertis qu'un autre Ministre répondra à nos questions?

Les questions d'actualité concernent en effet des problèmes ponctuels au sujet desquels des questions complémentaires peuvent être posées.

M. le Président. — Il est d'usage qu'un Ministre ou un Secrétaire d'Etat puisse demander à un Collègue de répondre à sa place à une question d'actualité.

M. Galand. — Peut-être pourrait-on nous avertir préalablement afin d'éviter l'effet de surprise? Je remercie néanmoins M. Grijp de bien vouloir me répondre.

Récemment encore, le monoxyde de carbone a fait une victime à Etterbeek. *La Dernière Heure* avait justement titré son article à ce sujet: «Le tueur silencieux». Les risques sont évidemment accrus en hiver, car les mesures de ventilation et d'aération des installations de chauffage et de chauffe-eau ne sont pas toujours respectées, de même que les consignes d'entretien.

A l'approche de l'hiver, je pose donc la question suivante: le Secrétaire d'Etat a-t-il prévu de relancer une campagne d'information comme il l'a fait précédemment? Quelle serait l'envergure éventuelle de cette campagne? Par ailleurs, d'autres mesures de prévention sont-elles prévues?

De Voorzitter. — Het woord is aan Minister Grijp.

De heer Grijp, Minister belast met Economie (namens de heer Anciaux, Staatssecretaris). — Mijnheer de Voorzitter, ik zou graag in het Nederlands antwoorden, want ik ben niet zo goed op de hoogte van de problematiek inzake CO als mijn collega Anciaux.

U zal zich herinneren dat er in 1990 een campagne werd gelanceerd. U stelt ook de vraag naar de meertaligheid. Deze campagne werd via een folder in vier talen gesteld: het Nederlands, het Frans, het Arabisch en het Turks. Deze campagne was een succes; de folder werd aanvankelijk op 100 000 exemplaren verspreid. Gezien het succes van de campagne was er verleden jaar een herdruk op 25 000 exemplaren; hij werd ruimschoots verspreid in de postkantoren, bij de sociale werkers, alsook in de lokalen van de huurdersverenigingen.

Deze folder is opnieuw uitgeput. Collega Anciaux heeft de opdracht gegeven om nog een herdruk voor te bereiden.

Vervolgens heeft hij twee conventies afgesloten met het anti-gif centrum. De eerste betreft een studie in verband met koolstofmonoxyde-intoxicaties in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Hij wenst een evaluatie te maken van de ondernomen acties, zowel inzake de risicogebieden als de risicopersonen. De tweede conventie betreft de opmaak van een nieuwe folder.

Ik kan dus positief op uw vraag antwoorden: er wordt aan deze problematiek aandacht besteed. De folder is een succes; er is opnieuw vraag naar. Er zal dus een nieuwe folder worden verspreid. Bovendien zal een studie worden gemaakt die het effect zal evalueren. Dientengevolge krijgen wij wellicht een nieuwe publiciteit ten baste van de bevolking.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, si je ne pose pas de questions complémentaires à M. Grijp, je lui demande néanmoins de bien vouloir transmettre à son collègue une de mes préoccupations. M. Grijp me comprendra car il n'hésite jamais à défendre les intérêts des néerlandophones quand ils lui semblent menacés. Lors des campagnes précédentes, je me suis présenté dans deux bureaux de poste et j'ai pu constater que, si les brochures francophones étaient épuisées, la pile de brochures néerlandophones était bien fournie. Je voudrais attirer l'attention du secrétaire d'Etat Anciaux sur ce point.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Je demanderai à M. Anciaux de se rendre régulièrement dans les bureaux de poste et de remplir le paquet de dépliant francophones. (*Sou-rires.*)

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LES CONSEQUENCES DE LA MISE EN SERVICE DES DEUX NOUVELLES STATIONS DE MESURES DE POLLUTION DE L'AIR

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE GEVOLGEN VAN HET IN GEBRUIK NEMEN VAN TWEE NIEUWE MEETSTATIONS VOOR DE LUCHT-VERONTREINIGING

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Mercken pour poser sa question.

M. de Marcken de Mercken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, deux nouvelles stations de mesure de la pollution de l'air viennent d'être mises en fonctionnement dans la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Ministre peut-il nous informer des résultats obtenus par les six autres stations situées dans notre Région? Quel en est le coût et quel est le critère de choix retenu? Enfin, le Ministre envisage-t-il de concrétiser des projets à court terme?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, vous savez que les données sont régulièrement collectées et transmises par un

répondeur automatique, de même qu'un communiqué saisonnier est publié et distribué, je le pense, au Conseil.

Je ne vous donnerai pas ici les résultats détaillés de ces mesures. Globalement, la situation de la pollution en 1991 était sensiblement meilleure que celle que nous connaissions en 1990: quelques dépassements, mais non critiques, par rapport aux normes.

Deux nouvelles stations de mesure ont été installées dans des quartiers bien spécifiques: Arts-Loi, où la circulation est dense, et Berchem-Sainte-Agathe, zone résidentielle. Le coût par station de mesure s'élève approximativement à 4 millions, soit un total de 8 millions.

Nous négocions actuellement avec le secteur des industriels de l'électricité en vue de nous coupler sur leur station de mesure qui fait aussi en permanence le relevé d'un certain nombre de paramètres.

Cela enrichirait encore notre système. Bruxelles deviendrait une ville tout à fait performante. En effet, le système que nous avons mis en place est pilote et exemplaire à tel point que les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg s'en inspirent afin de créer avec la Belgique, un projet commun d'information.

DOTATION DU CONSEIL POUR 1993

Discussion

DOTATIE VAN DE RAAD VOOR 1993

Bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion de la dotation du Conseil pour 1993.

Dames en Heren, aan de orde is de bespreking van de dotatie van de Raad voor 1993.

Je suis saisi d'une demande, signée par au moins cinq membres — conformément à l'article 51 du Règlement — tendant à nous réunir en comité secret.

Les Chefs de groupe ont formulé cette demande à l'unanimité.

Cette demande est donc recevable.

Le Conseil se réunira en Comité secret dans quelques instants.

Door ten minste vijf leden werd mij gevraagd om de Raad in vergadering met gesloten deuren bijeen te roepen. De vraag werd geformuleerd bij unanimité van de fractievoorzitter. Luidens artikel 51 van het Reglement is het verzoek ontvanke-lijk. De Raad zal derhalve over enkele ogenblikken met gesloten deuren vergaderen.

— Le Conseil se réunit en Comité secret.

De Raad vergadert met gesloten deuren.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 27 novembre 1992 est close.

Prochaine séance plénière lundi 30 novembre 1992.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 27 november 1992 is gesloten.

Volgende plenaire vergadering maandag 30 november 1992.

— La séance est levée à 12 h 50.

De vergadering wordt gesloten om 12 u. 50.